



TFU

Promouvoir la
conservation et
la mise en valeur durable
des forêts tropicales

ISSN 1022-5439

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES Vol. 30 Numéro 3/4 2021



Le Conseil nomme la nouvelle Directrice exécutive de l'OIBT

Dans ce numéro de TFU, nous dressons le bilan de la récente session du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est close au début de décembre 2021 (page 3). Fait le plus marquant de cette session, M^{me} Sheam Satkuru, ressortissante malaisienne et première femme à remporter ce poste, a été nommée par consensus nouvelle directrice exécutive de l'OIBT. Avocate de formation, M^{me} Satkuru a une vaste expérience des négociations internationales et du commerce des bois tropicaux.

Le Conseil a adopté, lors de cette session, plusieurs autres décisions, dont une se rapportant au nouveau plan d'action stratégique qui orientera les travaux de politique et de projets de l'Organisation au cours des cinq prochaines années. L'édition 2021 de la Discussion annuelle sur le marché, qui s'est tenue au cours de la session du Conseil, s'est penchée sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le commerce international des bois tropicaux et ses parties prenantes (page 26). La pandémie a en effet entraîné des perturbations

considérables dans les chaînes d'approvisionnement du bois, la plupart des spécialistes estimant que cette situation devrait se poursuivre pendant quelque temps encore. Toutefois, le secteur devrait à terme se redresser, la demande en bois étant probablement appelée à augmenter dans les années à venir sous l'effet des consommateurs qui chercheront des matériaux renouvelables et durables.

À cet égard, la demande grandissante en bois pourrait être satisfaite par un essor correspondant de la restauration des forêts, qui permettrait ce faisant de restaurer les services écosystémiques et d'accroître la productivité des sols. Le fait est que l'on a beaucoup parlé ces dernières années de la nécessité d'une telle restauration pour réparer les dommages causés à la forêt, aux paysages et aux communautés par une multitude de forces à l'œuvre, dont l'exploitation inférieure de piètre qualité, une agriculture mal conçue, les incendies, l'élevage de bétail, les espèces envahissantes ou encore l'exploitation minière. Dans plusieurs pays, nombreuses sont les communautés qui joignent l'action à la

Dans ce numéro: session du Conseil · restauration en Afrique de l'Ouest · Guatemala · traçabilité du bois · teck · et plus

Sheam Satkuru nommée nouvelle Directrice exécutive de l'OIBT

Le Conseil international des bois tropicaux a également discuté de la politique de l'Organisation et de son portefeuille de projets, et pris une série de décisions..... 3

Intégrer les petits exploitants à la restauration des paysages forestiers

Dans six pays d'Afrique de l'Ouest, l'OIBT encourage la participation des petits exploitants agricoles à l'effort de restauration de 20 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030.

M. Feurer, I. Caillard, E. Geisler, L. Damnyag et K. Kokou..... 7

Guatemala: une nouvelle approche de la restauration du littoral

La communauté Blanca Cecilia a restauré une surface de mangrove dégradée suivant un processus éventuellement reproductible par d'autres communautés côtières. S. A. López-Alquijay, C. J. Zacarias-Coxic..... 10

Présentation du Système national de suivi des peuplements forestiers

Un projet de l'OIBT a aidé à développer un système de traçabilité du bois servant de moyen d'améliorer la confiance des investisseurs dans le secteur du bois. R. M. Briz..... 14

Améliorer les ressources en teck dans la région du Mékong

Une activité de l'OIBT aide forestiers et petits exploitants à planter du teck de qualité supérieure. C. Piananurak et S. Khumchompoo..... 18

L'essor du marché indien du bois

Une analyse des tendances et de la demande projetée indique que les importations indiennes de bois vont s'envoler dans les années à venir.

R. Nautiyal et P. Kant..... 20

Une nouvelle formation en ligne pour aider à développer les chaînes d'approvisionnement

L'OIBT a lancé une formation gratuite en ligne conçue pour aider à réaliser le potentiel des chaînes d'approvisionnement en bois en vue d'encourager la gestion durable des forêts. M. Ikhsan..... 23

Rapport de bourse

Malgré ses plans quelque peu bouleversés, une lauréate d'une bourse de l'OIBT réussit à décrocher son master A. Barrero..... 24

Tendances du marché

Organisée par le Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT, l'édition 2021 de la Discussion annuelle sur le marché a examiné les défis de la fabrication et du commerce sur fond de pandémie. M. Adams..... 26

Rubriques

Quoi de neuf sous les tropiques?..... 30
Parutions récentes..... 31
Réunions..... 32

Rédacteur en chef

Assistant de rédaction

Assistante administrative

Traduction

Maquette

Impression et distribution

Ramón Carrillo

Kenneth Sato

Kanako Ishii

Claudine Fleury

DesignOne (Australie)

Print Provider Aps (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est une revue trimestrielle publiée en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que TFU et l'/les auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur papier couché mat certifié par le PEFC et au moyen d'encre végétale à base de soja.

TFU est distribué gratuitement à plus de 14 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. TFU est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int, ainsi que dans l'App Store d'Apple et sur Google Play.

Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center – 5^e étage
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Téléphone: +(81)-(0)45-223 1110
Télécopie: +(81)-(0)45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photo de couverture: Sheam Satkuru, la nouvelle Directrice exécutive de l'OIBT.
Photo: CTPWPA



parole, comme l'illustrent divers récits dans les pages qui suivent.

L'un des résultats de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow, en Écosse, en novembre 2021, suggère que l'amplification des actions de ce type pourrait être imminente. Dans la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qu'ont avalisé plus de 140 pays, les dirigeants ont pris l'engagement de renforcer les «efforts communs» pour, entre autres, «conserver les forêts et autres écosystèmes terrestres et accélérer leur restauration». La déclaration de Glasgow veut renforcer la résolution (prise en 2019) des Nations Unies proclamant la période 2021-2030 «Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes», dans le but de soutenir et d'amplifier les efforts déployés dans le but de prévenir, d'arrêter et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde.

Concomitamment à la Déclaration de Glasgow, divers nouveaux financements, dont le total avoisine 19 milliards \$EU, ont été annoncés dans le but d'aider à protéger et à restaurer les forêts du globe (voir le détail de ces fonds en page 30).

S'il s'agit certes d'un début honorable (si les fonds promis se matérialisent), cela ne saurait être qu'un début.

En effet, selon une estimation, il pourrait falloir, d'ici à 2030, 1 trillion \$EU ou davantage pour restaurer 350 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés.

Encourageant depuis quelque deux décennies la restauration des forêts, l'OIBT a récemment publié ses *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* qui ont pour objet de guider la manière de mettre en place des projets et programmes de restauration des paysages forestiers (RPF) qui soient efficaces. Comme l'illustre ce numéro, ces travaux se poursuivent.

Mélanie Feurer et ses coauteurs (page 7) évoquent les défis auxquels se heurtent les petits exploitants agricoles en Afrique de l'Ouest s'agissant de participer à la RPF et de la mettre en œuvre. Son étude repose sur des analyses de six experts nationaux et un atelier régional suivi par des participants de 16 pays. Les auteurs concluent que, dans tous les pays étudiés, améliorer la délivrance de titres fonciers et accorder des droits sur les arbres aux petits exploitants, en particulier aux femmes, constituent la première étape pour amplifier la RPF, les incitations et l'appui technique et financier étant d'autres nécessités importantes. L'article énonce huit préconisations – émanant des participants à l'atelier – visant à mobiliser les petits

exploitants en faveur des efforts déployés en matière de RPF au niveau national.

Silvia Anaité López-Alquijay et César Joaquín Zacarias-Coxic (page 10) décrivent les efforts que mènent une communauté côtière au Guatemala pour restaurer des mangroves dégradées, ce avec l'assistance d'un projet de l'OIBT. La clé de ces travaux tient à la création de plateformes de gouvernance locale dont l'objet est d'encourager la gestion durable des mangroves. Bien que les forêts appartiennent à l'État, les communautés peuvent les louer à bail; elles ont ainsi restauré des forêts dont elles assurent désormais le suivi et la surveillance, et sont en outre éligibles à un dispositif public d'incitations et à une utilisation de la ressource en mode durable.

Plus loin dans ce numéro, Raul Briz (page 14) parle d'un projet de l'OIBT qui a aidé à créer aux Philippines un système de traçage du bois parfaitement fonctionnel et à le tester dans trois provinces. Ce système y améliore la gouvernance des forêts et devrait doper la confiance des investisseurs dans le secteur. Il pourrait maintenant être adopté à l'échelle du pays.

Chumnun Piananurak et Somporn Khumchompoo (page 18) passent en revue les résultats d'un atelier destiné à la sous-région du Mékong qui a inculqué à des forestiers et de petits exploitants agricoles les compétences nécessaires pour former des agriculteurs à la reproduction et à la gestion d'un teck de haute qualité, qui permettront en retour de dynamiser les moyens d'existence locaux. Raman Nautiyal et Promode Kant (page 20) présentent les résultats de la modélisation de l'offre et de la demande en bois en Inde, dont il ressort que le déficit de l'offre en bois va s'y creuser dans les années à venir. Mahtuf Ikhsan (page 23) présente la formation gratuite de l'OIBT sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables et Angelica Barrero (page 24), lauréate d'une bourse de l'OIBT, relate l'expérience qu'elle a tirée de son master dans la pratique du développement et de la conservation.

Nous profitons de cette occasion pour présenter à tous nos lecteurs nos meilleurs vœux pour 2022 et sommes impatients de partager avec vous au cours des mois à venir d'autres histoires sur les travaux que mène l'OIBT en appui au commerce durable et légal des bois tropicaux et à la gestion durable des forêts tropicales.

Note de la rédaction: En raison de contraintes budgétaires résultant du versement tardif de contributions au budget administratif de l'OIBT en 2021, le programme de publication de TFU a connu des interruptions durant la seconde moitié de l'année. En conséquence, ce numéro est le dernier du volume 30. À compter du volume 31, TFU reprendra son rythme normal de quatre numéros par an en 2022.

1 NYDF Assessment Partners 2019. Protecting and restoring forests – A story of large commitments yet limited progress. New York Declaration on Forests (NYDF) Five-year Assessment Report. Climate Focus (coordinateur et rédacteur). Disponible sur: forestdeclaration.org

Sheam Satkuru nommée nouvelle directrice exécutive de l'OIBT

Le Conseil international des bois tropicaux a également discuté de la politique de l'Organisation et de son portefeuille de projets, et pris une série de décisions



La nouvelle dirigeante: Sheam Satkuru, la Directrice exécutive de l'OIBT fraîchement nommée. Photo: Earth Negotiations Bulletin/IISD

Le Conseil international des bois tropicaux, organe directeur de l'OIBT, a nouvellement nommé M^{me} Sheam Satkuru Directrice exécutive de l'OIBT lors de sa 57^e session, qui se tenait en visioconférence du 29 novembre au 3 décembre dernier. L'une des trois finalistes, elle a remporté le poste au sein de la cinquantaine de postulants en lice.

Le Conseil international des bois tropicaux se réunit une fois par an pour discuter d'un ordre du jour très divers dont la finalité est de favoriser la gestion durable des forêts et le commerce de bois tropicaux produits suivant des pratiques durables. Il a pris, au cours de sa plus récente session, un certain nombre de décisions importantes, dont la désignation de la nouvelle Directrice exécutive.

M^{me} Satkuru, ressortissante malaisienne, a été de 2007 à 2017 la Directrice régionale du Conseil malaisien des bois pour l'Europe, et occupait le poste de Directrice des opérations à l'OIBT depuis 2017.

Spécialiste du commerce international, M^{me} Satkuru offre des compétences et une expérience éprouvées en matière d'analyse juridique et de politique dans les domaines des affaires internationales, de la filière forêt-bois, de la communication, des affaires publiques et de la sensibilisation. Elle est aussi une négociatrice chevronnée et expérimentée à l'international. Titulaire d'un master de droit du *Kings College* de l'Université de Londres, elle a été admise au Barreau anglais en 1993.

Dans son allocution d'acceptation, M^{me} Satkuru a parlé du principe du consensus comme étant l'une des caractéristiques les plus fortes de l'OIBT. «L'OIBT ouvre un nouveau chapitre du long périple de ses aventures, a-t-elle dit. «En tant que première femme nommée Directrice exécutive de l'Organisation, je salue l'esprit de concertation et de collaboration dont a fait preuve l'ensemble des membres du Conseil international des bois tropicaux. Je m'engage auprès de tous à faire avancer les intérêts de l'OIBT d'une manière juste, équilibrée et équitable pour l'ensemble des membres.»

Le Président du Conseil, M. Kheiruddin Rani, ainsi que les membres ont chaleureusement félicité Mme Satkuru de sa nomination. M^{me} Satkuru a assumé ses nouvelles fonctions au début de 2022.

Une enveloppe de 3,8 millions \$EU annoncée pour les travaux de l'OIBT

En appui aux travaux de l'Organisation, les membres du Conseil ont, en 2021, annoncé de nouveaux financements (y compris ceux effectués entre les sessions), dont le montant s'élève à 3,77 millions \$EU au total. Sur ce chiffre, la République de Corée a contribué 1,11 million \$EU, le Japon 848 000 \$EU, les États-Unis d'Amérique 555 000 \$EU, la Chine 100 000 \$EU, le Secrétariat de la CITES 376 000 \$EU, le Fonds Bruno Manser 200 000 \$EU, la Ville de Bâle 200 000 \$EU, la FAO 167 000 \$EU, *Soka Gakkai* 89 600 \$EU, la Fondation *Precious Forests* 11 000 \$EU et *Kisso-an* 1 720 \$EU; une enveloppe de 116 000 \$EU a également été mise à disposition à partir des fonds disponibles (dont le Fonds pour le Partenariat de Bali) au sein de l'Organisation¹.

Ces fonds serviront, entre autres, à financer les efforts menés aux fins d'accroître la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica; des groupements de femmes de deux départements au Togo en vue de restaurer des paysages forestiers dégradés; le rôle de l'OIBT au sein du Programme de la CITES sur les espèces d'arbres; le détachement d'un responsable du Service forestier coréen auprès du Secrétariat de l'OIBT; et la promotion de la consommation de bois durable d'origine locale au Viet Nam (le premier projet élaboré à partir d'une note conceptuelle soumise dans le cadre de la nouvelle architecture financière/des Axes programmatiques pilotes de l'OIBT). Certains de ces projets et activités ont été partiellement financés et démarreront si le solde de leur budget est financé².

¹ Les montants peuvent être arrondis.

² La liste complète des projets et activités ayant reçu des contributions volontaires figure dans la décision 1 de la session, consultable sur: www.itto.int/fr/council_committees/decisions



Coopération en Amazonie: Ces femmes ont participé à un échange d'information intercommunautés dans la Réserve extractive Verde para Sempre, au Brésil, dans le cadre des travaux menés par la lauréate d'une bourse de l'OIBT Ana Luiza Violato Espada.

Photo: Ana Luiza Violato Espada

Outre la décision approuvant le financement des projets et activités ci-dessus (et d'autres), le Conseil a adopté sept décisions par consensus. Elles: entérinent la prorogation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux pour une durée de cinq années jusqu'au 6 décembre 2026; adoptent le Plan d'action stratégique pour 2022-2026; portent sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations internationales; concernent des questions relevant du budget administratif (deux décisions); adoptent les termes de référence de la Commission consultative sur la Démarche programmatique pilote de l'OIBT; et nomment la Directrice exécutive de l'OIBT. Le Conseil a adopté les rapports de ses quatre Comités associés qui, tous, se sont réunis par voie électronique avant et pendant la session.

Le Groupe consultatif de la société civile propose la préparation d'un document sur la manière dont l'OIBT peut traiter la question du changement climatique

Dans une déclaration délivrée au nom du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) par son Président, M. Chen Hin Keong, le GCSC a recommandé que l'OIBT commissionne la préparation d'un document décrivant la manière dont les membres de l'OIBT ainsi que le Secrétariat, le secteur privé, le Groupe consultatif sur le commerce, la société civile et le GCSC, peuvent contribuer, par des moyens concrets, à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets.

«Les forêts ont été et demeurent incorrectement gérées, leurs ressources étant surexploitées et perdues», selon cette déclaration. «Comment les membres de l'OIBT peuvent-ils œuvrer de manière à mener des actions destinées à mettre en application les différentes Lignes directrices, politiques et rapports qui sont produits au fil des années? Ce document pourra décrire comment chacune des parties prenantes peut s'y employer. À l'heure actuelle, il semble que les pays membres n'exploitent en aucune manière concrète les ressources de l'OIBT là où elles sont susceptibles d'y contribuer.»



«Nous ne pouvons pas laisser les problèmes de la GDF aux forestiers et aux techniciens au niveau de la forêt», selon la déclaration délivrée par le Président du GCSC, Chen Hin Keong, lors de la 57^e session du Conseil. Photo: R. Carrillo/OIBT

Dans sa déclaration, le GCSC dit également que, si le monde veut «reconstruire en mieux» dans l'optique d'un avenir plus viable et résilient, l'usage durable et responsable des ressources forestières et la lutte contre leur usage illicite et non durable doivent faire partie intégrante des stratégies de redressement post Covid-19.

Toujours selon cette déclaration «Il ne faut pas considérer emploi, revenus, moyens d'existence, intégrité culturelle et durabilité de manière séparée». «Le défi, d'ordre critique, ne devrait pas être focalisé uniquement sur les aspects techniques forestiers, car nous ne pouvons pas laisser les problèmes de la gestion durable des forêts (GDF) aux forestiers et aux techniciens au niveau de la forêt.»

Dans sa déclaration, le GCSC a également réitéré son appel à ce que la Discussion annuelle sur le marché prenne la forme d'une séance commune réunissant le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le GCSC. Actuellement, selon la déclaration, les panelistes de la Discussion sont plutôt tournés vers les entreprises, «alors que nous savons que les entreprises et les marchés ne fonctionnent pas indépendamment de la santé, de la conservation, de la durabilité, des moyens d'existence, des PAEL [Peuples autochtones et communautés locales], etc. Le GCSC apporte une expertise et des connaissances qui peuvent enrichir le partage des connaissances et les recommandations formulées par une telle plateforme à l'adresse du Conseil.»

La déclaration du GCSC est consultable en intégralité sur: www.itto.int/fr/ittc-57/presentations (consulter la date du 3 décembre 2021).

Le Conseil attribue 18 nouvelles bourses

Le Conseil a attribué 18 nouvelles bourses lors de sa 57^e session. Sur cette dernière promotion, sept lauréats étaient originaires d'Afrique, six de la région Asie-Pacifique et cinq de la région Amérique latine-Caraïbes. Sept des 18 lauréats sont des femmes. Ces 18 bourses représentent au total une enveloppe avoisinant 127 000 \$EU.

Mis en œuvre de longue date, le Programme de bourses de l'OIBT a permis à plus de 1 400 lauréats d'améliorer leurs connaissances professionnelles et perspectives de carrière tout en développant un réseau de cadres forestiers qui œuvrent pour faire avancer la GDF et un commerce des bois tropicaux légal et durable (voir en page 24 un exemple illustrant la valeur et les répercussions de ce Programme).



Besoin d'aide: Une teckeraie au Panama. Un projet de l'OIBT va soutenir les efforts menés pour rendre le reboisement commercial plus compétitif dans le Costa Rica voisin. *J. Blaser/OIBT*

Le nouveau Plan d'action stratégique

Approuvé durant la session, le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour la période 2022-2026 va orienter les travaux de l'Organisation en matière de politique et de projets pour les cinq années à venir. Il a pour but de faire progresser le double objectif consistant à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois et l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité. Le Plan d'action est articulé autour de quatre priorités stratégiques, quatre stratégies transversales et 38 cibles associées à atteindre à l'horizon 2026. Sa publication sur le site web de l'OIBT au début de 2022 est en préparation afin d'assurer sa diffusion élargie.

Les projets de l'OIBT ont un effet catalytique

Les projets que finance l'OIBT moyennant des budgets relativement modestes peuvent aider à déclencher des financements de la part d'autres organisations, en offrant ainsi aux pays une passerelle susceptible d'amplifier leurs impacts. Un document présenté au Conseil sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations a examiné cet effet catalytique, illustré par quatre exemples de projets de l'OIBT dans le monde tropical.

C'est ainsi qu'au Pérou, un projet ayant bénéficié d'une contribution de l'OIBT d'environ 437 000 \$EU a aidé à renforcer les capacités en foresterie durable dans les forêts sclérophylles du nord de ce pays. Mis en œuvre par le Partenariat pour la recherche et le développement intégrés (AIDER), ce projet a notamment permis à des cadres locaux de formuler une proposition de projet de plus vaste envergure qui a été soumise au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Plus conséquent, il a obtenu un financement de 7,6 millions \$EU du FEM et un co-financement du Gouvernement du Pérou de 53,5 millions \$EU.

Ce même projet de l'OIBT au Pérou a également contribué à nouer une alliance stratégique entre AIDER et la division chargée des solutions fondées sur la nature d'une entreprise énergétique française. En retour, cette alliance a

débouché sur le développement d'un projet de long terme destiné à favoriser la REDD+ dans une réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou et à créer des forêts plantées d'essences indigènes. Ce projet, qui devrait démarrer en 2022 et impliquera également le Service national péruvien des forêts et de la faune (SERFOR) ainsi qu'une organisation communautaire locale, devrait être financé pour un montant de 50 millions \$EU sur une période de plus de 20 ans.

En Côte d'Ivoire, un autre projet, dont la contribution de l'OIBT avoisine 150 000 \$EU, a aidé MALEBI, une association de femmes, à restaurer des terres dégradées dans la Réserve d'Ahua et à poursuivre leur activité de fabrication de charbon de bois suivant des pratiques durables. Le succès de ce projet a permis à ce groupement de femmes de susciter de la part de la Banque mondiale, au titre de son Programme d'investissement forestier, le financement d'un projet élargi d'un budget d'environ 400 000 \$EU, grâce auquel MALEBI amplifie ses travaux de restauration de forêts.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, un projet ayant bénéficié d'une contribution de l'OIBT de 739 000 \$EU a aidé à améliorer la gouvernance forestière et à élaborer une première version de la norme de légalité du bois (TLS) de ce pays. À l'issue de ce projet, le Gouvernement australien, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union européenne ont apporté une aide financière substantielle pour poursuivre le développement de cette TLS, qui est maintenant sur le point d'entrer en vigueur.

En Amazonie, huit pays de la région: Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela ont bénéficié d'un projet de l'OIBT mis en œuvre par l'Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO) moyennant un budget de l'OIBT de 1,12 million \$EU. En 2013, la Banque nationale de développement économique et social du Brésil a approuvé un financement de 12 millions \$EU en faveur de l'ACTO pour un projet consécutif de cinq années destiné à élargir les travaux initiés dans le cadre du projet de l'OIBT et exploiter les infrastructures que celui-ci a créées.

Le Conseil a demandé que ces projets et d'autres exemples de collaboration fructueuse et d'amplification des impacts de l'Organisation soient diffusés pour y sensibiliser.



Catalytique: Avec le soutien d'un projet de l'OIBT, un groupe de villageoises de Côte d'Ivoire a amélioré son niveau de vie en produisant du charbon de bois suivant des techniques respectueuses de l'environnement. Cette activité a suscité un appui supplémentaire du Programme d'investissement forestier de la Banque mondiale. *Photo: MALEBI*

Les Comités examinent les travaux de politique et de projets

Le Comité de la gestion forestière s'est réuni au cours de la session afin d'examiner les travaux de projets et de politique le concernant. Au nombre des activités évoquées figuraient la promotion de la restauration de paysages forestiers en Afrique de l'Ouest par de petits exploitants agricoles; l'élaboration d'un programme de formation destiné aux pays d'Afrique centrale sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables; la diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*; l'Initiative conjointe OIBT-Convention sur la diversité biologique de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales; et l'adaptation des critères et indicateurs de l'OIBT relatifs à la gestion durable des forêts au contexte africain.

Trois projets et un avant-projet ont été déclarés achevés par le Comité, dont un sur la conservation et l'utilisation durable du cempaka (*Elmerrillia* spp.) dans la province indonésienne du nord Sulawesi. Depuis longtemps utilisé pour construire des habitations traditionnelles, le bois de cempaka connaît une demande en plein essor, ce qui suscite des inquiétudes quant au futur de ces essences à long terme. Le projet a travaillé avec des communautés locales pour créer des plantations de cempaka dans le but de: diminuer la pression sur les forêts naturelles; contribuer à la gestion durable et à la conservation des essences; assurer l'offre future en bois de cempaka; et améliorer les moyens d'existence locaux. Il a par ailleurs dispensé une formation à la récolte, au stockage et à la germination de semences de cempaka et a créé des pépinières arboricoles dans trois villages. Dix-huit hectares de plantations de cempaka ont été créés pour démontrer le potentiel des plantations à générer des revenus et à accompagner le développement des villages.

Le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et le Comité de l'industrie forestière (CFI) se sont réunis conjointement le deuxième jour de la 57^e session du Conseil afin d'examiner les travaux menés sur le terrain et en matière de politique. Au nombre des activités évoquées figuraient l'accès des bois et des produits ligneux tropicaux au marché; la certification des forêts et du bois; et l'analyse du marché par le *FLEGT Independent Monitor* (le Mécanisme de surveillance indépendante du marché dans le cadre du Plan d'action FLEGT). Les présentations délivrées au cours de cette séance commune sont consultables sur : www.itto.int/fr/ittc-57/presentations.

On trouvera par ailleurs en page 26 de ce numéro une synthèse de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché et de la déclaration du Groupe consultatif sur le commerce.

Le Conseil se réunira pour sa 58^e session du 7 au 12 novembre 2022 à Yokohama, au Japon. Il a élu M. Jesse Mahoney (Australie) et M. Nurudeen Iddrisu (Ghana) Président et Vice-président respectivement.

Pour en savoir plus sur la 57^e session du Conseil international des bois tropicaux, consulter: www.itto.int/fr/ittc-57

La couverture quotidienne de la session par les services de reportage de l'IISD est consultable sur: <https://enb.iisd.org/ITTC57-International-Tropical-Timber-Council> (*en anglais*)

Intégrer les petits exploitants agricoles à la restauration des paysages forestiers

Dans six pays d'Afrique de l'Ouest, l'OIBT encourage la participation des petits exploitants agricoles à l'effort de restauration de 20 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030

par **Mélanie Feurer,¹ Iris Caillard,¹ Ellen Geisler,¹ Lawrence Damnyag² et Kouami Kokou³**

¹ École des sciences agricoles, forestières et de l'alimentation, Université des sciences appliquées de Berne, Suisse (melanie.feurer@bfh.ch)

² Institut ghanéen de recherche forestière-CSIR, Kumasi, Ghana

³ Université de Lomé, Lomé, Togo



Du teck à perte de vue : Un petit exploitant agricole dans sa jeune plantation de teck au Togo. Photo: J. Blaser

En Afrique de l'Ouest, les effets conjugués de la surexploitation des ressources naturelles, de la conversion de forêts à l'agriculture, des pratiques non durables d'utilisation des terres (par ex., l'agriculture sur brûlis), des incendies de végétation et de l'exploitation minière ont malmené les forêts, dont la superficie a reculé de près de 2 millions d'hectares entre 1990 et 2020 (FAO, 2020), qui ont fait l'objet d'une dégradation extensive. Le caractère non garanti du régime foncier et du droit de propriété sur les arbres constitue un facteur sous-jacent à cette perte et dégradation, avec leur cortège de conséquences délétères sur la biodiversité, les services écosystémiques et les moyens d'existence locaux. Dans le cadre des efforts déployés pour juguler ce recul de la forêt, nombre de pays d'Afrique se sont engagés à restaurer leurs paysages forestiers dans le cadre du Défi de Bonn¹ et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), dont le dernier en date est un « effort mené par les pays pour restaurer 100 millions d'hectares de terres en Afrique d'ici à 2030 » (AFR100, 2021a).

La restauration des paysages forestiers (RPF) constitue une approche intégrée dont l'objet est de remettre en état des forêts et des terres à vocation forestière qui sont dégradées, et offre en outre la capacité de permettre la gestion durable d'un paysage au fil du temps. En 2018, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPLFR) a adopté les six principes de la RPF, qui sont:

- 1) Priorité aux paysages
- 2) Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative
- 3) Rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples
- 4) Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages
- 5) Adaptation au contexte local par divers moyens
- 6) Gestion agile favorisant la résilience à long terme

¹ www.bonnchallenge.org

Ces principes constituent la clé de voûte de la publication de l'OIBT *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*, publiées en 2020².

L'OIBT souhaite accompagner, sur la base de ces nouvelles lignes directrices, les efforts que mènent ses pays membres d'Afrique de l'Ouest pour réaliser les engagements pris en matière de RPF; il s'agit là d'encourager l'implication des petits exploitants agricoles à travers, par exemple, la plantation d'arbres dans des boisés et les régimes agroforestiers. Dans le cadre du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables³, les auteurs ont conduit une analyse des défis et opportunités auxquels les petits exploitants de six pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Mali et Togo) se heurtent s'agissant de participer à la RPF. L'analyse initiale a été menée par six experts nationaux, puis a fait l'objet d'une synthèse en novembre 2019 lors d'un atelier régional, au cours duquel les participants de 16 pays ont pu échanger leurs vues et discuter de la voie à suivre.

La RPF et les petits exploitants dans six pays

De concert, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria et le Togo se sont engagés à restaurer près de 10 millions d'hectares d'ici à 2030. En sus de l'annonce faite par le Mali en 2019, cela signifie que ces six pays ont promis de restaurer des paysages forestiers sur une surface totale de 20 millions d'hectares (tableau 1). Pour la plupart, ces engagements substantiels pris en faveur de la RPF s'inscrivent dans le cadre de l'AFR100.

La définition d'un « petit exploitant agricole » diffère en fonction du pays. C'est ainsi qu'au Ghana, il désigne une personne qui gère 2 à 5 hectares de terre; au Togo, il s'agit d'un

² Les lignes directrices sont disponibles sur: www.itto.int/fr/policy_papers. On consultera également TFU 29/3, pages 4-7.

³ Activité PP-A/55-334 « Mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables en produits forestiers », composante subsidiaire 3: Promouvoir la restauration des paysages forestiers en Afrique de l'Ouest par les petits exploitants.

Tableau 1: Données forestières de six pays ouest-africains, dont leurs engagements en matière de restauration des paysages forestiers

Paramètres	Bénin	Côte d'Ivoire	Ghana	Libéria	Mali	Togo
Forêt (ha) (FAO, 2020)	3 135 150	2 836 710	7 985 710	7 617 440	13 296 000	1 209 270
Superficie foncière totale (ha) (FAO, 2020)	11 276 000	31 800 000	22 754 000	9 632 000	122 019 000	5 439 000
Population en 2020 (en millions) (Banque mondiale, 2021)	12,1	26,4	31,1	5,1	20<3	8<3
Densité démographique (2018) (habitants au km ²) (Banque mondiale, 2021)	102	79	131	50	16	145
Modification de la forêt, 1990-2020 (FAO, 2020)	- 1 700 000 ha	- 5 014 150 ha	- 1 938 550 ha	- 907 800 ha	0 ha	- 152 390 ha
Modification annuelle de la forêt, 2015-2020 (FAO, 2020)	- 50 000 ha	- 112 890 ha	21 050 ha	- 30 260 ha	0 ha	- 2 960 ha
Engagement en matière de restauration d'ici à 2030 (AFR100, 2021b)	0,5 million d'ha	5 millions d'ha	2 millions d'ha	1 million d'ha	10 millions d'ha	1,4 million d'ha
Principales chaînes de valeur	Bois, noix de karité, noix de cajou, néré	Bois, noix de karité, bois de feu, plantes médicinales	Bois, bois de feu, noix de karité, noix de cajou	Latex, café, cacao, huile de palme, noix de cajou	Bois de feu, noix de karité, gomme arabique, plantes médicinales	Bois, noix de cajou, huile de palme

propriétaire d'une plantation de moins de 10 hectares. En Côte d'Ivoire, un petit exploitant gère des surfaces de terre modestes.

D'une manière générale, en Afrique de l'Ouest, les petits exploitants forestiers sont confrontés à des contraintes telles que l'emploi d'outils et de techniques de production rudimentaires ainsi qu'un accès limité au foncier et autres ressources; ils sont également très vulnérables aux chocs économiques et environnementaux.

Le degré d'organisation des communautés varie d'un pays à l'autre: dans certains cas, une communauté locale créera dans une zone forestière une association de manière à pouvoir passer des accords avec l'administration forestière. En Côte d'Ivoire, les associations d'agriculteurs (par ex., les planteurs de teck et les planteurs de cacao) sont des organisations officielles bien structurées qui offrent aux petits exploitants un meilleur accès à une assistance technique et aux intrants ainsi qu'un plus grand pouvoir de négociation.

En Afrique de l'Ouest, une plantation peut appartenir à l'État ou au privé. Le teck (*Tectona grandis*) est une essence de plantation répandue et le régime *taungya* modifié y est une pratique typique, suivant laquelle les agriculteurs prennent soin des jeunes arbres, ce en contrepartie de quoi ils peuvent, les premières années, planter des cultures vivrières entre les arbres. Au Bénin, les modèles forestiers comportent des plantations forestières appartenant à l'État, des plantations municipales, des plantations privées et des régimes agroforestiers. En Côte d'Ivoire, l'État détient 90 pour cent des teckeraies et les petits exploitants les 10 pour cent restants; le cacao cultivé à l'ombre est le régime agroforestier le plus répandu. Au Togo, les plantations privées sont une nouvelle tendance, les plus grands planteurs employant un personnel permanent qualifié. Au Ghana, les plantations sont soit privées, soit font partie du programme national de développement de plantations forestières. Au Libéria, les régimes agroforestiers de petits exploitants sont répandus pour les arbres fruitiers et le kola (une essence indigène qui produit des noix comestibles), tandis que les cultures vivrières sont souvent plantées en monoculture. Il n'existe toutefois aucune teckeraie connue détenue par un petit exploitant, toutes les plantations de teck appartenant à l'État.

Au Mali, on reboise principalement au moyen d'essences exotiques. Historiquement, on a eu recours aux plantations pour reboiser, restaurer des forêts classées et créer des coupe-vent autour de Bamako et autres grandes villes. Ces plantations n'ont toutefois rencontré qu'un succès mitigé, en raison pour partie du coût de leur gestion et de l'absence de suivi.

Les interventions de RPF les plus récentes en Afrique de l'Ouest, dont les

plantations forestières, se font à l'initiative de l'État. En dehors des problèmes d'échelle, les petits exploitants sont essentiellement motivés par leurs besoins de subsister au quotidien et n'ont qu'une capacité limitée à investir dans des plantations si elles ne leur rapportent que des avantages financiers à long terme. Dans la RPF, le rôle des petits exploitants tient principalement à l'agroforesterie (au sein de laquelle la «restauration» n'est pas un objectif primordial). Il existe toutefois des initiatives d'échelon local, par exemple dans les forêts villageoises et les forêts sacrées et en lien avec la création d'activités génératrices de revenus telles que l'agroforesterie et la plantation de boisés. Au nombre des activités forestières figurent les arbres dispersés sur les fermes, les plantations arboricoles (par ex., cacaotier, caféier, hévéa, anacardier (noix de cajou) et palmier à huile) ainsi que diverses associations arbres-cultures. Dans plusieurs des six pays, les pouvoirs publics soutiennent ces pratiques, par exemple en fournissant des semis d'arbres, indigènes, exotiques et arbres fruitiers.

Défis et opportunités pour les petits exploitants ouest-africains

Les informations sur les petits exploitants d'Afrique de l'Ouest demeurent parcellaires, en particulier concernant les propriétés foncières et les régimes de production. Néanmoins, notre analyse de ces six pays a contribué à, de manière générale, mieux cerner leur situation. Nous avons en effet pu constater que, s'agissant de RPF, les petits exploitants étaient confrontés à des défis spécifiques.

La garantie du régime foncier et du droit de propriété sur les arbres est capitale pour qu'un petit exploitant accepte d'investir du temps et des ressources dans des pratiques de restauration et plus particulièrement dans la plantation d'arbres, qu'il s'agisse de boisés ou de l'agroforesterie. Même si plusieurs pays ont inscrit dans la loi le droit de propriété foncière (et, plus rarement, sur les arbres), elle demeure en fait peu appliquée sur le terrain. Améliorer la propriété foncière et les droits sur les arbres constitue donc, pour les petits exploitants, et en particulier les femmes, la première étape essentielle pour mieux les intégrer aux initiatives prises en matière de RPF.

En général, les politiques et lois qui sont en vigueur en Afrique de l'Ouest ne tiennent pas compte des besoins des petits exploitants et n'offrent pas les conditions propices à leur implication dans la RPF. Il serait possible d'élaborer des dispositifs d'incitations (par ex., des subventions directes ou des abattements fiscaux) pour les encourager à investir dans des plantations

arboricoles et autres efforts de restauration. Or, il n'existe actuellement aucun dispositif incitatif clair dans aucun des six pays.

Pouvoir accéder à un appui technique et financier constitue un défi majeur, car les gouvernements nationaux contrôlent les fonds d'aide multilatéraux et (dans la plupart des cas) bilatéraux à la RPF. En outre, rares sont les opportunités pour les petits exploitants ouest-africains d'obtenir des fonds par l'intermédiaire d'investisseurs privés ou d'un mix de financements. Ils n'ont donc aucun accès direct à des dispositifs substantiels de financement de la RPF et doivent en conséquence utiliser leurs propres moyens, souvent insuffisants, pour investir et couvrir les coûts d'exploitation. Faciliter l'accès à des fonds, en particulier dans le cadre des microfinancements, à des conditions abordables, est un autre facteur capital pour permettre la RPF par les petits exploitants. S'organiser en associations ou autres types de groupements de producteurs offre aux petits exploitants la possibilité d'avoir accès à des services de conseil et à une assistance technique leur permettant de renforcer leur pouvoir de négociation. Par ailleurs, les dispositifs faisant appel à des cultivateurs sous-traitants⁴ peuvent être bénéfiques pour les deux parties et donner de bons résultats en matière de restauration.

Étant donné qu'il est fréquent que les petits exploitants ne fassent pas partie du marché officiel, leur position au sein des chaînes de valeur est en général faible en raison de leur forte dépendance sur les intermédiaires et de leur accès limité aux informations sur les prix du marché. La qualité du bois provenant des boisés de petits exploitants est en général inférieure à celle du bois issu des propriétés de grands producteurs, ce en partie dû à la moindre qualité des semis et aux conditions de culture qui y sont généralement moins favorables. En outre, leur expérience de la transformation du bois (par ex., grumes de petit diamètre) et des technologies connexes et autre création de valeur leur fait défaut. Dans la plupart des pays, les petits exploitants ne peuvent avoir accès à des dispositifs de certification du bois et des cultures lignicoles que s'ils sont organisés en associations ou structures apparentées.

La voie à suivre

L'Atelier régional de l'OIBT destiné aux parties prenantes, tenu du 27 au 29 novembre 2019 à Lomé, au Togo, a publié une déclaration commune sur la voie à suivre pour mobiliser les petits exploitants dans les efforts nationaux de RPF. Il a formulé les huit préconisations suivantes:

- 1) Créer des bases de données nationales, ou les améliorer, sur les petits exploitants dans les pays ouest-africains.
- 2) Modifier les assises juridiques pour permettre aux petits exploitants de disposer d'un régime foncier et d'un droit de propriété sur les arbres qui soient garantis.
- 3) Créer des dispositifs d'incitations permettant aux petits exploitants d'investir dans les arbres et leurs récoltes.
- 4) Mettre au point des dispositifs d'appui à la gestion destinés aux petits exploitants et associations.
- 5) Développer des produits financiers structurés destinés aux petits exploitants pour leur permettre d'avoir accès à des fonds d'investissement.

⁴ Un dispositif de cultivateurs sous-traitants désigne un partenariat entre des entreprises de bois ou de transformation de bois et des petits exploitants agricoles au sein desquels les entreprises apportent aux producteurs une aide prenant (par exemple) la forme de semences, de conseils techniques et de crédits en contrepartie d'un accès à leurs ressources en arbres.



Les promoteurs de la RPF: Les participants à l'Atelier régional de l'OIBT destiné aux parties prenantes qui portait sur la RPF par les petits exploitants en Afrique de l'Ouest, tenu en novembre 2019 à Lomé au Togo.
Photo: M. Feurer

- 6) Permettre des mécanismes de financement à des conditions abordables destinés aux petits exploitants.
- 7) Donner les capacités aux petits exploitants d'appliquer des méthodes et technologies sylvicoles.
- 8) Inclure de manière active les petits exploitants dans les chaînes de valeur, par le biais par exemple de modèles d'agrobusiness basés sur le partage des profits et de petits planteurs associés ou autres types d'investissement et de dispositifs de partage des bénéfices ainsi que la transformation accrue des produits.

Toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, secteur privé, organismes de coopération internationale, scientifiques et petits exploitants proprement dits – doivent travailler ensemble pour aller dans le sens de processus de RPF plus inclusifs qui mobilisent activement les petits exploitants. Au final, outre les initiatives de restauration de grande échelle, pour reconstruire en mieux après la pandémie de Covid-19, il est fondamental de diversifier les régimes de petits exploitants.

Bibliographie

- AFR100 2021a. AFR100 [en ligne]. [Consulté le 6 novembre 2021]. <https://afr100.org>
- AFR100 2021b. Countries [en ligne]. [Consulté le 6 novembre 2021]. <https://afr100.org/content/countries>
- Banque mondiale 2021. Données de la banque mondiale. <https://data.worldbank.org/indicator>
- FAO 2020. *Global Forest Resources Assessment 2020: full report*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

L'étude dont il est question ici fait partie d'une activité en cours du Programme de travail biennal de l'OIBT, qui est financée par le Gouvernement de l'Allemagne.

Guatemala: une nouvelle approche de la restauration du littoral

La communauté Blanca Cecilia a restauré une surface de mangrove dégradée suivant un processus éventuellement reproductible par d'autres communautés côtières

par **Silvia Anaité López-Alquijay¹** et **César Joaquín Zacarías-Coxic²**

¹ Responsable, Département de la conservation des écosystèmes forestiers stratégiques, Institut national des forêts (INAB), Guatemala (silvia.lopez@inab.gob.gt)

² Agent des mangroves, NAB, Guatemala



Les pieds dans l'eau: Des riverains plantent une surface ouverte dans une zone humide côtière, à Cayo Quemado, dans l'Izabal, au Guatemala.

Photo: A. López

Considéré comme l'un des 19 pays de mégadiversité au monde, le Guatemala recèle une extraordinaire richesse d'écosystèmes (CONAP, 2014). Environ un tiers de son territoire est recouvert de forêts (INAB et al., 2019), dont 3,4 pour cent environ comprennent des mangroves. Des mangroves sont présentes sur les deux côtes guatémaltèques, 85 pour cent sur la façade Pacifique et le reste côté Atlantique (figure 1).

Avec l'aide d'un projet de l'OIBT mis en œuvre entre août 2013 et décembre 2019¹, l'Institut national des forêts (INAB) du Guatemala encourage chez les communautés du littoral la création de plateformes locales de gouvernance, appelées comités locaux de la mangrove (*mesas locales de mangle*, MLM), dont l'objectif principal est de favoriser et de mener des actions en faveur de la gestion durable des forêts de palétuviers. Compte tenu de la diversité des parties prenantes et des situations en jeu, les MLM encouragent également la conservation d'autres écosystèmes, telles les forêts ripariennes, les forêts-galeries, les forêts sèches ou encore les forêts tropicales humides. Neuf MLM ont ainsi été mis en place dans le cadre du projet – huit sur la côte Pacifique et un sur le littoral Atlantique. Trois MLM – à Iztapa, Tecojate et Tiquisate – ont été établis dans l'Escuintla, le plus grand département de la côte Pacifique, chacun correspondant à une municipalité.

En sus de la création de ces MLM, le projet a mis au point quatre plans de gestion forestière communautaire qui, tous confondus, recouvrent plus de 500 hectares de mangrove. Les activités du projet prévoyaient également:

- des séances de formation et de sensibilisation à la gestion, la conservation et la restauration de mangroves ciblant plus d'un millier de personnes;
- l'élaboration d'une stratégie institutionnelle pour la conservation et la gestion des écosystèmes de mangrove; et

- la formulation de la Réglementation de la gestion durable des ressources des écosystèmes de mangrove et son suivi pour assurer son approbation (le gouvernement a finalement publié la réglementation en janvier 2019).

Réunies, ces actions constituent un grand pas en avant – tant sur le plan social que technique ou juridique – s'agissant d'encourager la gestion durable des mangroves au Guatemala. La ressource en mangroves y procure des services écosystémiques, dont la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique ainsi que l'adaptation à ses effets, qui jouent un rôle important au niveau local, national et mondial; les pérenniser nécessite toutefois une gestion adaptative.

Restaurer les forêts de Blanca Cecilia

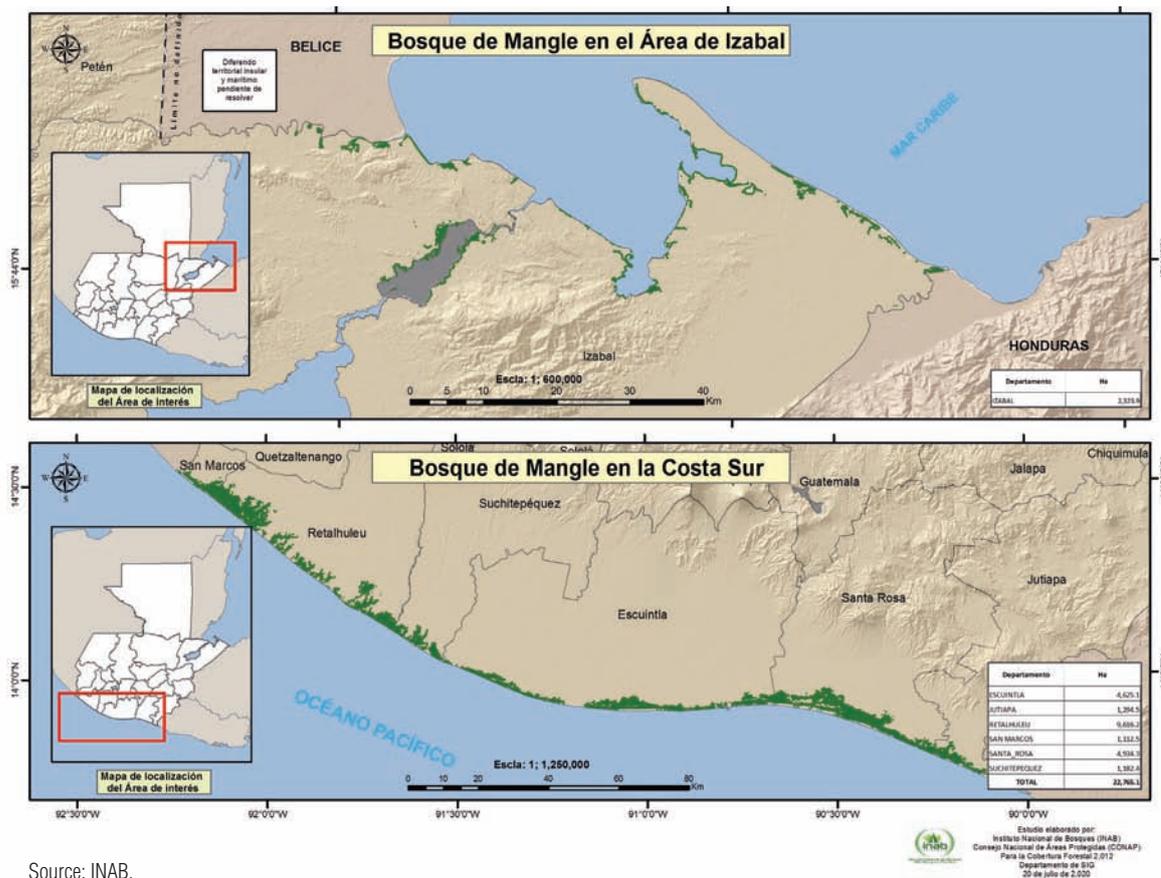
Créé en 2013, le MLM d'Iztapa comprend des leaders de diverses communautés; il s'agit de personnes dynamiques qui aiment leur municipalité et travaillent d'arrache-pied pour mener des actions de gestion durable de la ressource des mangroves. De manière plus spécifique, le MLM est impliqué dans:

- le suivi et le contrôle de la forêt, dans le but de réduire les coupes illicites des mangroves;
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement qui ciblent les établissements du primaire et du secondaire ainsi que les communautés;
- les activités de recherche menées par divers organismes opérant dans ce secteur; et
- des actions visant à restaurer le couvert forestier dans la municipalité d'Iztapa.

On trouve à Iztapa des forêts à larges feuilles et des mangroves, ces dernières couvrant 10 pour cent environ du territoire municipal (Segeplan, 2010). Les mangroves y font l'objet d'une pression considérable, principalement dû à la

¹ Projet de l'OIBT RED-SPD 079/12 Rev.1 (F): «Renforcement de la gouvernance et de la gestion durable des écosystèmes de mangrove au Guatemala au titre de mesure d'adaptation au changement climatique».

Figure 1: Carte de répartition des mangroves au Guatemala



Source: INAB.

récolte de bois de feu et aux modifications de l'utilisation des terres pour la construction de logements ou l'élevage de crevettes.

En 2014, le MLM d'Iztapa a donné la priorité à la restauration de 10,6 hectares de forêt de palétuvier rouge (*Rhizophora racemosa*) surexploitée dans le village de Blanca Cecilia. Ce site a été sélectionné, car, s'agissant de l'un des vastes ayant été exploité, le but était d'éviter toute modification d'utilisation des terres pour l'élevage de bétail, l'élevage de crevettes et la construction de logements. Le foncier est une réserve de terres domaniales administrée par l'Office de contrôle des réserves domaniales (*Oficina de Control de las Áreas de Reserva de Estado, OCRET*).

Les mangroves de Blanca Cecilia procurent d'importants services écosystémiques, dont la protection contre les marées de tempête; la régulation des inondations et du microclimat; la prévention des intrusions salines; et la production durable de bois pour la construction de logements et le bois de feu. Les communautés riveraines coupent toutefois du bois de feu en forêt sans autorisation, ce qui la dégrade fortement.

Selon Gustavo Cetino, Président du Conseil de développement de la communauté de Blanca Cecilia (COCODE) et membre du MLM d'Iztapa, «Il est important de restaurer les mangroves, car elles sont une source de subsistance pour la communauté, offrent une protection contre les marées hautes et les vents d'ouragan, et servent de lieu de reproduction pour les poissons, oiseaux et iguanes».

Les membres du MLM d'Iztapa se sont coordonnés avec plusieurs communautés qui souhaitent aider Blanca Cecilia à restaurer ses mangroves. Dans un premier temps, les membres de la communauté ont mis en œuvre toutes les procédures

nécessaires pour accéder au site et assurer ainsi de participer à son entretien et à sa restauration.

Pour mener cet effort de restauration, le MLM d'Iztapa, en coordination avec l'INAB, a évalué les conditions sur site et élaboré un plan de restauration, qui prévoit:

- le nettoyage du site ;
- la plantation directe de propagules de palétuvier rouge;
- la gestion de la régénération naturelle déjà en cours sur le site; et
- le recensement des parties prenantes qui assureraient la mise en œuvre du Plan, sachant que ni le MLM d'Iztapa ni la communauté de Blanca Cecilia ne disposaient des fonds nécessaires pour restaurer ce site.

L'un des défis majeurs a été de protéger le site au cours des diverses phases de sa restauration, car des personnes sans scrupules voulant utiliser cette surface à d'autres fins n'auraient eu de cesse de détruire les travaux réalisés. Les opérations de suivi et de surveillance ont donc été essentielles.

Démarré en 2015 dans le cadre du projet, le processus de restauration est passé par plusieurs étapes. Le MLM d'Iztapa et l'INAB ont dirigé la gestion et la coordination des activités de restauration. Au nombre des autres parties prenantes impliquées dans les travaux figurent les communautés d'Iztapa, la Base navale du Pacifique, l'Institut de recherche sur le changement climatique, l'Université de San Carlos de Guatemala basée à Puerto Quetzal, l'Aéroclub d'Iztapa, l'Office guatémaltèque de coordination pour la protection des mangroves (*Coordinadora Guatemalteca para la Defensa de los Manglares y la Vida*), le Fonds mondial pour l'environnement, le Projet de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité des aires protégées marines et côtières et le



L'esprit de la mangrove: Le comité local des mangroves d'Iztapa se réunit à Iztapa, au Guatemala. Photo: A. López

Programme des Nations Unies pour le développement. En reconnaissance de son succès à restaurer le site et de la coordination et de la gestion fructueuses du MLM d'Iztapa, l'INAB a récompensé cet effort en lui décernant en 2017 son Prix national forestier.

La Secrétaire du MLM d'Iztapa, Teresa Zacarias, a indiqué: «Avoir été récompensé par un prix national forestier nous a remplis de fierté et nous motive à continuer de travailler pour le bien de nos communautés et de nos mangroves».

Outre la restauration du site, les membres du village de Blanca Cecilia et du MLM d'Iztapa ont compris le besoin de mener d'autres activités. Le suivi et la surveillance sont cruciaux pour sauvegarder l'effort de restauration dans la mesure où l'exploitation demeure l'une des principales menaces sur la forêt. Il faut aussi sensibiliser les communautés à l'importance des mangroves et des services écosystémiques qu'elles procurent. Depuis 2017, la communauté Blanca Cecilia, le MLM d'Iztapa et l'INAB travaillent donc de concert pour développer des actions complémentaires visant à restaurer la forêt. C'est ainsi qu'ils programment et exécutent des patrouilles de suivi et de surveillance, et organisent des réunions de sensibilisation dans les communautés riveraines.

Une autre initiative en développement concerne le fait d'inclure la mangrove dans le programme d'incitations PROBOSQUE (opéré par l'INAB). Il s'agit d'un mécanisme financier conçu pour offrir des incitations économiques aux citoyens qui mènent des actions en faveur de la gestion durable des forêts. La mangrove restaurée du village de Blanca Cecilia est située sur des terres domaniales qui lui ont été allouées à bail. En septembre 2020, le village a reçu l'aval de l'OCRET pour déposer un dossier d'admission au PROBOSQUE. Il va de soi que les membres du COCODE souhaitent retirer des avantages économiques pour couvrir le coût des frais annuels relatifs au bail et leur permettre d'exécuter les actions nécessaires à l'entretien du site restauré.

Il est encore trop tôt pour que la restauration de 10,6 hectares de mangrove rapporte des gains financiers au village de Blanca Cecilia. Toutefois, les villageois prévoient de faire un usage durable de la mangrove qu'ils considèrent comme une source future de matériaux pour construire des logements et un moyen d'alimenter leur pêche vivrière.



Charge inflammable: La mangrove de Manchón Guamuchal, au Guatemala, est exploitée pour le bois de feu. Photo: A. López

Réglementer la gestion durable des mangroves

La «Réglementation de la gestion durable des ressources des écosystèmes de mangrove» a été publiée en 2019 dans le Journal officiel au titre de l'Accord public n° 8-2019. Cet instrument de politique a été élaboré en commun par l'INAB et le Conseil national des aires protégées (CONAP), les institutions responsables des ressources forestières à l'échelon national.

En raison des différences dans les critères techniques, du roulement de personnel, des changements d'instances publiques et de l'absence de volonté politique, il a fallu environ huit ans entre la première version de la réglementation et sa parution au Journal officiel. Le processus a été validé par des techniciens de diverses institutions publiques, des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les municipalités dans le cadre d'un processus de diffusion élargi. Il a été rendu possible grâce aux efforts inlassables et au suivi du personnel technique et juridique de l'INAB et du CONAP ainsi qu'au soutien du projet de l'OIBT, mais aussi d'un autre projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial.

Pour appliquer la réglementation sur le terrain, des directives techniques ont été préparées pour préciser quelles activités peuvent être menées dans les mangroves afin d'assurer leur gestion durable. Ces deux instruments – la réglementation et les directives – ouvrent plusieurs opportunités aux communautés riveraines des mangroves, en leur permettant de les exploiter suivant des pratiques durables et de rechercher des incitations à leur gestion durable par le biais du PROBOSQUE.

En réglementant et en déterminant les mesures adaptées à la gestion durable des mangroves qui peuvent être déployées et en énonçant les infractions et les pénalités encourues pour des actions nuisibles, les deux instruments ont des fonctions tant préventives que correctives.

Nous pensons que le Guatemala est désormais sur la bonne voie. Nous voyons nombre d'opportunités au niveau national d'utiliser, de conserver et de restaurer des mangroves, mais il faudra pour cela que les communautés riveraines y participent, car il s'agit là, dans la mesure où elles sont les



Le retour de la mangrove: Des chercheurs recueillent des données dans une vasière faisant l'objet d'un effort de restauration dans le cadre du projet de l'OIBT. Photo: O. Morales/INAB

premiers utilisateurs de la myriade de services que procurent ces écosystèmes, d'un facteur capital pour assurer la pérennisation de la mangrove.

Il faut maintenant reproduire l'initiative de la communauté de Blanca Cecilia et du MLM d'Iztapa. L'INAB s'est joint aux efforts faits pour diffuser cette initiative fructueuse en vue de motiver d'autres communautés de la côte Pacifique guatémaltèque à s'engager dans la gestion durable de la mangrove.

L'INAB continue par ailleurs de mener des actions visant à encourager la gestion durable des mangroves par l'intermédiaire, par exemple, du PROBOSQUE; la sensibilisation; une assistance technique; la formation du personnel des pouvoirs publics et des ONG à la gestion et à la restauration des écosystèmes de la mangrove; la recherche par le biais du réseau des placettes permanentes d'échantillonnage; et la formation du personnel de la Division de la protection de la nature (*División de Protección a la Naturaleza*) de la Police civile nationale (*Policía Nacional Civil*) et des organes judiciaires chargés de l'application de la réglementation spécifique aux mangroves.

Parfaitement conscient de l'importance des travaux interinstitutionnels et transectoriels, l'INAB poursuit ses efforts en coopération avec les organismes publics et les organisations du secteur privé, des ONG, les municipalités, le monde universitaire et la société en général en vue de la restauration, de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes de la mangrove.

Pour consulter les produits de ce projet, insérer le numéro du projet, RED-SPD079/12 Rev.1 (F), dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.itto.int/fr/project_search

Les donateurs des Programmes thématiques de l'OIBT sont les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, ainsi que l'Union européenne (par le biais du Programme OIBT-CITES) et l'Association japonaise des importateurs de bois (JLIA).

Présentation du Système national de suivi des peuplements forestiers

Un projet de l'OIBT a aidé à développer un système de traçabilité du bois servant de moyen d'améliorer la confiance des investisseurs dans le secteur du bois

par Raul M. Briz

Assistant coordinateur du projet, projet NFSMS, Spécialiste et chef de la supervision de la gestion des forêts, Section de la protection des forêts, Office de gestion des forêts, Département de l'environnement et des ressources naturelles, Quezon, Philippines 1100 (briz_raul@yahoo.com)



Scanné: Dans le cadre du NFSMS, chaque débité produit à partir d'une grume donnée doit être identifié par un code QR. *Photo: FMB*

Il y a plus de dix ans, l'Office de gestion des forêts (FMB) a mené avec divers acteurs locaux de la filière forêt-bois philippine une série de discussions, auxquelles ont contribué des organismes internationaux comme l'OIBT ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). À terme, cette concertation a abouti à la tenue, en août 2009, d'une table ronde nationale qui a notamment appelé à un renforcement des politiques en vue d'améliorer la gouvernance des forêts et offrir ainsi davantage d'opportunités d'investir dans les forêts aux Philippines. L'exploitation forestière illicite et le commerce du bois associé y représentent en effet, depuis l'âge d'or de l'industrie du bois, des défis majeurs pour la gestion des forêts et l'un des principaux obstacles à leur gestion durable.

Dans les scénarios typiques de l'illégalité associés au secteur du bois, on trouve des bois prélevés illicitement qui se frayent à la faveur des ténèbres un chemin jusqu'aux fabriques de transformation de bois déclarées; des produits illicites d'essences de feuillus de première classe qui sont acheminés par camion jusqu'aux grands centres urbains ou à des clients spécifiques haut de gamme; la falsification ou le recyclage des documents de transport (par ex., les certificats d'origine du bois, les CTO ainsi que les certificats d'origine des débités) pour introduire de manière répétée des bois d'origine illicite dans les chaînes d'approvisionnement; la falsification ou la déclaration frauduleuse des essences transportées; et des sous-déclarations de prélèvements de la part de détenteurs de permis qui excèdent les coupes autorisées.

Aux fins de lutter contre ces pratiques, un nouveau système axé sur la gestion de la chaîne de contrôle, le traçage du bois et la vérification de l'origine légale du bois et des produits dérivés s'imposait. Le premier système philippin de traçage du bois, mis au point dans les années 90, a été le Système de contrôle et de suivi des grumes, qui présentait toutefois plusieurs défauts et restrictions. Par exemple, le codage des données était très chronophage; ses capacités de communication de données

étaient très limitées; et la fonctionnalité du traçage du bois et de la chaîne de contrôle était faible. Tous ces problèmes ont été corrigés dans le cadre d'un projet de l'OIBT visant à aider à créer un nouveau système, qui a été lancé en mai 2013 et officiellement achevé en novembre 2020.

Acquis, avantages et répercussions du nouveau système

Le projet a permis de mettre en place un système de traçabilité du bois pleinement fonctionnel, le Système national de suivi des peuplements forestiers (NFSMS). Il s'agit pour le secteur forestier philippin d'une réalisation historique: bien qu'il nécessite des fonctionnalités supplémentaires, sa mise en œuvre va refondre, refaçonner et modifier le paysage de la gestion des forêts, des opérations et du commerce du bois dans le pays. Le NFSMS a été mis en œuvre à titre pilote dans trois provinces (figure 1).

À terme, toutes les antennes locales du Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR), soit 16 bureaux régionaux, 77 bureaux provinciaux et 160 bureaux communautaires de l'environnement et des ressources naturelles (CENRO), pourront accéder en ligne au système. Cela leur permettra d'être plus efficace, puisqu'ils passeront d'une documentation papier à un traitement informatique, réduisant ainsi l'usage du papier. Cela accroîtra également la capacité du DENR à faire appliquer la loi et à assurer le suivi dans la mesure où le contrôle et la vérification des documents pourront être effectués sur smartphone et autres appareils portatifs. Cela aidera enfin à améliorer la gouvernance des forêts et à accroître la transparence et la reddition de comptes.

¹ Projet PD 599/11 Rev.1 (M): «Développement et mise à l'essai du Système national de suivi des peuplements forestiers (NFSMS) avec des capacités améliorées de gouvernance à tous les échelons de l'administration».



Codes débités: Une machine dans un parc à bois à Bukidnon imprime des étiquettes de code, qui doivent être collées sur chaque débité à la scierie. Photo: FMB

L'adoption au niveau national du NFSMS permettra d'assurer que tous les produits bois et débités passant par le système soient certifiés provenir de source légale; toutes les redevances forestières afférentes sur les arbres des forêts naturelles soient recouvrées et enregistrées avec exactitude; et que les agents forestiers soient pleinement responsabilisés. Le NFSMS répondra à l'exigence de la légalité des bois et débités que stipulent les Critères de légalité du bois de l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN). La délivrance de certificats de la légalité du bois est intégrée au NFSMS, qui a été développé et sera mis en œuvre par le Gouvernement des Philippines comme deuxième niveau de vérification. L'accès élargi aux données de terrain qu'offre le système va accroître l'efficacité et l'effectivité de l'application de la loi aux Philippines, permettant ainsi de renforcer de manière substantielle la gouvernance des forêts en général.

Le système en bref

Le NFSMS a pour objectif global d'améliorer la gouvernance des forêts, l'application de la loi et la communication avec les parties prenantes, d'accroître la compétitivité du secteur forestier et de réduire substantiellement l'exploitation forestière illicite, pour favoriser ainsi le commerce des bois ronds et débités prélevés dans le respect de la légalité. Le système a été développé en accord avec la législation et la réglementation existantes régissant la production de bois dans le pays, ainsi qu'avec les principes forestiers et normes de la légalité du bois en vigueur au niveau international. Le NFSMS comporte une banque des essences à bois d'œuvre présentes aux Philippines et une base de données des localisations de tous les villages, villes, cités et provinces ainsi que leurs codes locaux correspondants basés sur le Code géographique philippin normalisé. Le NFSMS répertorie également toutes les essences inscrites à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) (au titre de laquelle un permis supplémentaire peut être requis).

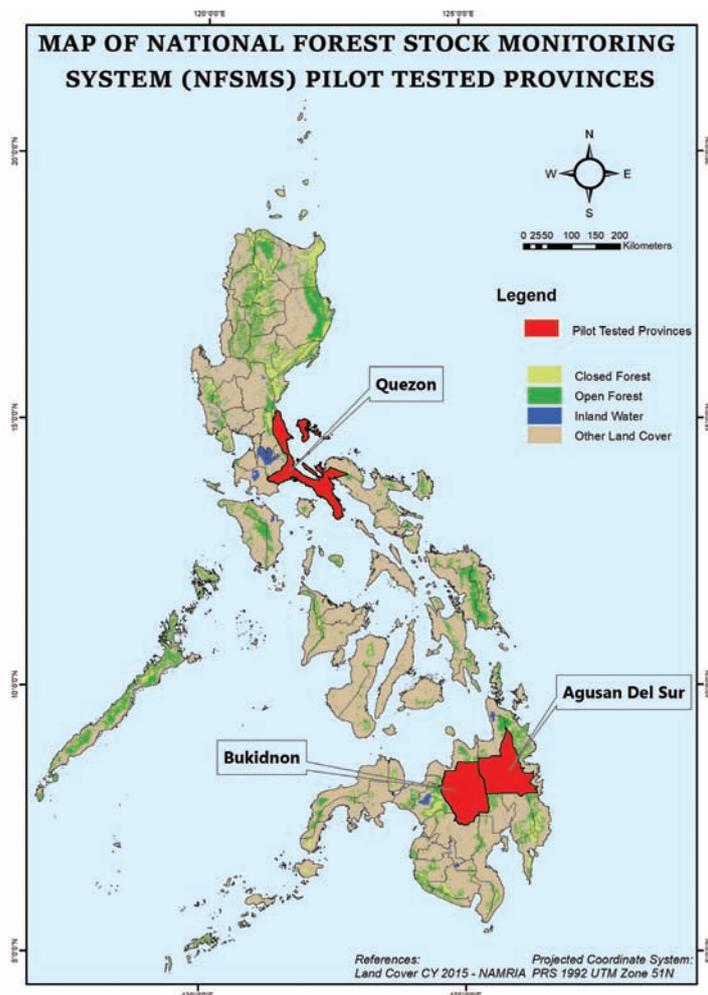
En vertu de la Constitution du pays, toutes les ressources naturelles des Philippines appartiennent à l'État. S'agissant des ressources forestières, le prélèvement d'un arbre de forêt naturelle est subordonné à l'autorisation du gouvernement (à savoir le DENR) et à l'acquittement de la taxe correspondante appelée «redevance forestière». Aucun permis de coupe n'est

exigé pour les arbres plantés sur des terres privées et des terres avec titre de propriété si elles sont enregistrées au DENR, mais une documentation valide (appelée un «formulaire d'auto-contrôle») délivré par une antenne de terrain du DENR est nécessaire pour transporter des grumes ou des débités depuis un site d'extraction jusqu'à une scierie ou autre industrie en aval.

Le NFSMS est un système basé sur le web qui s'articule en six modules, comme suit:

Module 1: Enregistrement. Tout détenteur d'une autorisation, d'un permis ou d'un agrément délivré par le DENR qui implique le prélèvement d'arbres doit être enregistré dans le NFSMS. Chaque détenteur d'un agrément ou d'un permis doit charger en ligne dans le système les pièces justificatives nécessaires (dans l'une des antennes du DENR, les CENRO), telles qu'autorisations et permis ainsi que leurs modalités; les plans de gestion et de développement complets approuvés; les certificats de conformité environnementale valides; et, le cas échéant, des certificats indiquant que les Peuples autochtones concernés ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé au prélèvement. Un nom et numéro de compte dans lequel sont conservés ses coordonnées et autres renseignements sont attribués à chaque détenteur d'un agrément ou d'un permis.

Figure 1: Le NFSMS a été testé dans les trois provinces de Quezon, Bukidnon et Agusan Del Sur





L'équipe de l'étiquette: Un agent forestier fixe une étiquette RFID au pied d'un arbre au cours d'un inventaire. Photo: F. J. Caraga

Module 2: Inventaire. Le CENRO compétent crée une équipe d'inventaire du bois, qui doit s'assurer qu'elle dispose de suffisamment d'étiquettes d'identification par fréquence radio (RFID) pour la tâche en question. L'équipe inventorie tous les arbres devant être prélevés – identification de l'essence, mesurage du diamètre des arbres, calcul de la hauteur commercialisable et totale au moyen d'un télémètre et enregistrement des coordonnées au moyen d'un système de positionnement global – et cloue une étiquette RFID sur le pied de chaque arbre à prélever. Ces informations sont stockées dans un lecteur RFID portable, capable de conserver les informations relatives à environ 10 000 arbres. Le système n'accepte que les essences complètement recensées. Ce module émet ensuite une «liste de coupe» des arbres.

Module 3: Abattage, tronçonnage et classement. La liste de coupe des arbres émise par le NFSMS constitue le fondement du prélèvement proprement dit. Le CENRO concerné informe par courriel le détenteur du permis que la liste de coupe est disponible et que l'abattage et le tronçonnage peuvent commencer. Une équipe de classement du CENRO calcule le volume de bois qui sera transporté depuis le site d'extraction, sur la base de l'inventaire des arbres, et les redevances forestières correspondantes que le détenteur du permis doit acquitter (le cas échéant). L'équipe cloue une étiquette RFID sur chaque grume tronçonnée; ces étiquettes sont reliées par code à l'étiquette qui a été clouée sur le pied de l'arbre au cours de l'inventaire.

Module 4: Transport. Une fois que le détenteur de permis a acquitté la redevance forestière requise, il peut faire une demande de CTO l'autorisant à transporter le bois. Le CENRO envoie en ligne un reçu officiel sur le compte du détenteur de permis dans le NFSMS et délivre un CTO, et le transport des grumes peut commencer. La vérification des étiquettes à clouer peut se faire en ligne ou hors ligne au moyen d'un lecteur portable. Elle le peut également (en utilisant le même appareil employé pour vérifier les étiquettes à clouer ou un

téléphone portable Android) au moyen de codes à réponse rapide (QR) intégrés dans les documents de transport, ce qui nécessite toutefois une connexion Internet.

Module 5: Transformation du bois. Les grumes coupées sur des arbres naturels peuvent être vérifiées à tout moment sur le parcours d'une usine de transformation de bois, ce qui joue le rôle d'une fonction d'application de la loi forestière en permettant de vérifier si un chargement est toujours intact (et, par exemple) s'il n'a pas été complété par des bois d'origine illicite). D'autres contrôles sont opérés sur les grumes et la documentation qui les accompagne avant qu'un chargement ne soit autorisé à entrer dans une installation de transformation de bois, et un agent d'application de la loi doit autoriser le chargement au moyen d'un lecteur portable. L'exploitant de l'usine de transformation de bois doit distinguer les débités produits à partir de chaque grume en y clouant une étiquette RFID puis fixer une étiquette à code QR qui est associée à l'étiquette RFID accompagnant la grume – sur chaque débité. Une fois que tous les débités sont étiquetés, vérifiés et prêts à l'expédition, le transformateur de bois demande un CTO qui sert de lettre de voiture. Quant aux grumes prélevées dans une plantation forestière privée enregistrée au DENR, le NFSMS délivre un formulaire d'auto-contrôle pour leur transport jusqu'à un transformateur de bois ou autre utilisateur.

Aux Philippines, la réglementation en vigueur exige que le FMB confirme chaque CTO. Ainsi, chaque CTO préparé par un CENRO comporte un filigrane indiquant «NON CONFIRMÉ» et le FMB en reçoit automatiquement une copie. Si la documentation est en règle, le FMB enverra une lettre de confirmation électronique au CENRO, confirmant ainsi le CTO; le filigrane sera alors modifié en conséquence et l'expédition pourra avoir lieu.

Module 6: Origine légale vérifiée. Le NFSMS vérifie les

pièces justificatives téléchargées indiquant que les grumes ont été prélevées et les débités transformés et transportés en accord avec le CTO délivré par son entremise et délivre ainsi un certificat d'origine légale vérifiée (VLO), qui atteste que le chargement de grumes ou de débités concerné a été vérifié provenir de sources légales. Le processus du VLO est arrimé aux six Critères de légalité du bois de l'ASEAN et à ses huit indicateurs associés.

Transformer le projet en un système national exploitable

Le DENR prévoit d'adopter à l'échelle nationale le système du NFSMS qui deviendra la colonne vertébrale du système de vérification de la légalité des bois dans le pays. Le NFSMS a été préparé sur la base de la législation, des directives et de la réglementation en vigueur. Toutefois, pour qu'il puisse être exploité par les antennes du DENR sur le terrain, il doit être couvert par un règlement d'application (IRR) qui prendra la forme d'un décret administratif du DENR devant être signé par le Secrétaire du DENR.

Pour faire part de sa ferme intention d'adopter le NFSMS au niveau national, le FMB a doté le DENR d'un personnel de terrain qui a suivi une formation dans tout le pays d'août à novembre 2019, et le FMB prépare également un nouvel IRR. Le DENR a fourni à toutes ses antennes de terrain le matériel nécessaire pour exploiter le NFSMS. Ce matériel sert actuellement à former le personnel de terrain du DENR.

La voie à suivre

Les prochaines étapes consistent à actualiser les différentes banques intégrées au NFSMS, dont la base de données des antennes du DENR (certaines ont été relocalisées, fusionnées ou éliminées); le système d'exploitation de la version Android; et la liste des essences inscrites à la CITES. La couverture du NFSMS doit également être élargie pour y inclure des produits bois tels que les contreplaqués, placages et pâte de bois, voire les grumes et débités importés.

En dehors du NFSMS, nous continuons d'espérer que la performance et la couverture Internet vont s'améliorer dans le pays de manière à mailler les quatre coins de l'Archipel, permettant ainsi de pouvoir accéder au NFSMS partout, en tout temps et en temps réel. S'agissant d'un système web, le NFSMS nécessite une connexion internet stable pour assurer des transactions de service rapide, ainsi qu'une application de la loi efficiente et effective et l'amélioration de la gouvernance des forêts.

Pour consulter les produits de ce projet, insérer le numéro du projet, PD 599/11 Rev.1 (M), dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.itto.int/fr/project_search. Le projet a été financé par les Gouvernements de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, et de la République de Corée.

Améliorer les ressources en teck dans la région du Mékong

Une activité de l'OIBT aide forestiers et petits exploitants à planter du teck de qualité supérieure

par **Chumnun Piananurak¹** et **Somporn Khumchompoo²**

¹ Consultant, activité de l'OIBT, Phayao, Thaïlande (chumnunpian@gmail.com)

² Scientifique, Département royal des forêts, Bangkok, Thaïlande



Ressource enrichie: Des agriculteurs travaillent dans leur pépinière de teck à Lamphang, en Thaïlande, qui produit un matériel de plantation de teck de haute qualité dans le cadre des efforts menés pour améliorer la ressource en teck planté dans cette région. *Photo: OIBT*

L'activité de l'OIBT «Teck dans la région du Mékong»¹ a pour objet d'améliorer la gestion, la production et la commercialisation du teck comme moyen de permettre aux petits exploitants de la sous-région du Grand Mékong de dynamiser leurs moyens d'existence. Financée par le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL), l'activité implique cinq pays de la sous-région: Cambodge, République démocratique populaire lao (RDP lao), Myanmar, Thaïlande et Viet Nam. Nous allons évoquer ici quelques-unes des activités menées à ce jour en vue d'améliorer les peuplements sur pied des petits planteurs de teck.

Formation à la technique de reproduction du teck

L'Atelier commun de formation à la technique de reproduction du teck et aux pratiques sylvicoles s'est tenu du 5 au 9 août 2019 au Centre de formation Elephant, dans la province de Lamphang, en Thaïlande. Y ont assisté 45 forestiers, à raison de cinq par pays, auxquels se sont joints d'autres participants de la Thaïlande (cinq agents forestiers du Département royal forestier thaïlandais, cinq employés de l'Organisation des industries forestières et 15 petits exploitants). Le but était d'accroître les compétences et savoirs des agents forestiers et des petits exploitants en matière de reproduction et d'amélioration génétique du teck, les sujets couverts allant de l'amélioration génétique de base du teck à la sélection du matériel de reproduction, en passant par les principes de la reproduction végétale et les techniques de reproduction du teck. Le but recherché était que ces stagiaires deviennent à leur tour des formateurs dans leur propre pays, capables de transmettre connaissances et informations à diverses parties prenantes s'intéressant à la culture du teck.

¹ Activité PP-A/54-33 de l'OIBT: «Renforcement de la conservation et de la gestion durable des forêts de teck et mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois dans la sous-région du grand Mékong».

Second cycle de formation

Comme prévu, avec le soutien de l'activité, certains des participants à l'Atelier sont devenus des instructeurs. Au Cambodge, l'Administration forestière a ainsi dispensé une formation à 26 participants en décembre 2019; en RDP lao, 15 villageois de six villages ont été formés à la reproduction du teck en octobre-décembre 2019; le Myanmar a mené une formation destinée à plus de 20 participants; et, au Viet Nam, plus d'une centaine de personnes ont suivi une formation dans le cadre de trois ateliers. En Thaïlande, deux ateliers sur la multiplication végétative du teck ont été organisés en 2020 à l'intention des petits exploitants – l'un au Centre sylvicole du nord-est dans la province de Nakhon Ratchasima et l'autre à la Station sylvicole de Ngao dans la province de Lamphang – en vue de développer leurs compétences et le réseautage. Lors de ces ateliers, plus de 20 000 plants de teck de bonne qualité ont été distribués aux participants qu'ils utiliseront comme matériel original pour la reproduction.

Vulgarisation auprès des petits agriculteurs

L'activité a aidé des agriculteurs formés du district de Ngao à élargir leurs pépinières, qui produisent aujourd'hui des semis de teck de qualité supérieure dont le prix de vente est cinq fois plus élevé que ceux disponibles auparavant.

Appliquer les savoirs tirés des formations: un essai de clonage de teck

En 2000, la Thaïlande a mis en place un essai de clonage du teck utilisant environ 400 arbres «plus» (très vigoureux), une autre centaine n'ayant pas été testée au cours de cet essai. En conséquence, l'activité procède actuellement au moyen de ces arbres-plus restants à un essai de clonage à la Station de



Formation hi-teck: Des participants de cinq pays sont formés à la multiplication végétative lors d'un atelier de formation à Lampang, en Thaïlande. *Photo: OIBT*

recherche sylvicole de Maegar, dans la province de Phayao, l'un des sites de démonstration.

Les arbres-plus sont sélectionnés par phénotype, à savoir sur la base des caractéristiques physiques de l'arbre observables, qui, en retour, sont déterminées par le génotype qui interagit avec l'environnement au sein duquel l'arbre se développe. Dans un test de clonage, le but est d'évaluer la valeur génotypique d'arbres-plus en plantant un échantillon dans un même environnement (ce qui élimine l'«environnement» comme facteur pour déterminer leurs propriétés physiques). Il est possible d'examiner l'interaction génotype x environnement en reproduisant le test de clonage sur différents sites. À terme, il sera possible de sélectionner et de reproduire les clones les plus performants, soit pour déploiement dans les plantations ou pour leur apporter des améliorations supplémentaires. Ainsi, les essais de clonage du teck ont pour objectifs de:

- sélectionner les meilleurs individus pour améliorations supplémentaires ou créer des vergers clonaux à semences ou des plantations clonales;
- évaluer la valeur génotypique des arbres-plus en place ou des clones qui serviront d'indicateurs pour re-sélectionner les arbres-plus, et procéder à une éclaircie génétique, principalement dans un verger à semences de teck;
- évaluer le caractère héréditaire au sens large, et étudier la corrélation génétique des diverses caractéristiques du teck à partir des clones testés; et
- évaluer l'interaction génotype x environnement des arbres-plus ou des clones existants pour permettre de sélectionner les clones les mieux adaptés à la plantation sur différents sites.

Reproduction végétative du teck pour les essais de clonage

Les semis des essais de clonage ont été préparés à la Station de recherche sylvicole de Maegar entre janvier et mars 2020. Les scions (jeunes pousses) ont été prélevés sur les clones cibles juste avant que les bourgeons ne commencent à apparaître; puis ils ont été greffés sur les souches préparées à cette fin à l'aide d'une technique d'écussonnage, à la suite de quoi les semis ainsi obtenus ont été cultivés dans la pépinière. À trois mois d'âge, leur extrémité a été coupée pour permettre aux bourgeons axillaires de développer de jeunes branches



L'entrée en piste des clones: Ces semis ont été préparés pour un test de clonage du teck à la Station de recherche sylvicole de Maegar, dans la province de Phayao, en Thaïlande. *Photo: OIBT*

susceptibles d'être utilisées comme boutures, qui ont ensuite été transplantées en 2021 dans trois sites (chaque site présente quatre reproductions de parcelles sur trois rangs et l'intervalle est de 4 x 4 m). Au cours de la préparation des semis pour le test de clonage, des recherches ont été menées sur les effets d'une récolte en série des pousses sur la capacité des clones de teck à s'enraciner.

Conclusion

À partir d'une seule session de formation, l'activité a permis d'élargir les connaissances et l'expertise dans les cinq pays participants. Plus de 300 personnes connaissent désormais l'importance d'utiliser des tecks de bonne qualité pour la plantation et la manière de reproduire efficacement le teck; des agriculteurs locaux produisent des semis de qualité supérieure pour les vendre. L'amélioration de la performance des nouveaux tecks plantés servira en retour à convaincre d'autres agriculteurs des avantages d'investir dans du matériel de plantation de bonne qualité pour obtenir des arbres de forme améliorée et aux meilleurs taux de croissance, ce qui se traduit à terme par un prix du bois plus élevé.

Ces travaux font partie d'une activité menée au titre du Programme de travail biennal de l'OIBT, qui a été financée par le Gouvernement de l'Allemagne.

Pour recevoir le bulletin d'information de l'activité, s'abonner sur www.teaknet.org ou envoyer un courriel à secretariat@teaknet.org. On pourra aussi consulter la page Facebook de l'activité sur: www.facebook.com/ITTO-TEAK-IN-MEKONG-393301941225768

L'essor du marché indien du bois

Une analyse des tendances et de la demande projetée indique que les importations indiennes de bois vont s'envoler dans les années à venir

par Raman Nautiyal¹
et Promode Kant²

¹ Ancien statisticien au Conseil indien de la recherche et de l'éducation forestières, Dehradun, Inde, actuellement statisticien consultant (nautiyal.raman@gmail.com)

² Auparavant au Service indien des forêts, actuellement Directeur de l'Institut de l'économie, verte, New Delhi, Inde, et professeur associé à l'Institut supérieur de la conservation de la faune, Chennai, Inde

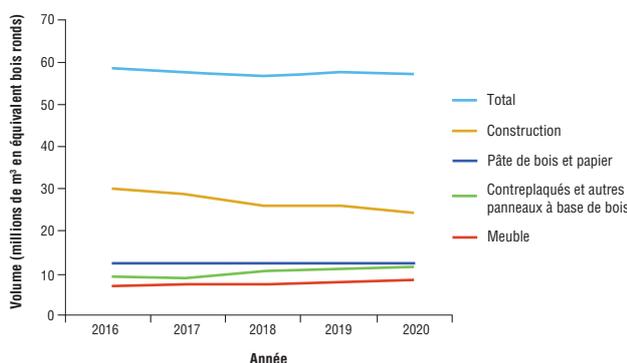


Piles de grumes: Des grumes de teck au dépôt de bois de l'Institut de recherche forestière, à Dehradun, en Inde. Photo: Santan Barthwal

Au cours des deux décennies passées, on a pu observer en Inde une progression soutenue – quoique lente – du couvert forestier et arboré. La plus récente édition du Rapport indien sur la situation des forêts (*State of Forest Report*, FSI, 2019) estime que le couvert forestier s'élevait au total à 71,2 millions d'ha en 2019, soit 21,7 pour cent de la superficie totale du territoire et un chiffre significativement plus élevé (+397 000 ha) que celui communiqué en 2017 (FSI, 2017); le couvert arboré hors forêts a lui aussi augmenté (de 121 000 ha) entre 2017 et 2019, à 9,50 millions d'ha (2,89 pour cent de la superficie totale). Par conséquent, la superficie totale des forêts et du couvert arboré hors forêts couvre 24,6 pour cent de la superficie émergée du pays. Le peuplement sur pied était estimé en 2019 à 5,92 milliards de m³ au total, dont 4,27 millions de m³ en forêt et 1,64 milliard de m³ hors forêt.

Or, malgré cet accroissement du couvert forestier et arboré constaté ces dernières années, la production indienne de bois demeure déficitaire en raison des politiques axées sur la conservation et de la part grandissante de la demande naissante en bois qui est satisfaite par des importations. En Inde, la production totale de bois ronds avoisine 47 millions de m³ par an, dont 2 millions de m³ environ proviennent de forêts domaniales, le reliquat (45 millions de m³) étant alimenté par des arbres hors forêts. D'après les calculs effectués à partir de données sur la production de bois issues de diverses sources, dont les annuaires statistiques de la FAO et les publications statistiques des départements forestiers des États indiens et leurs rapports annuels, le taux estimatif cumulé de croissance annuelle de la production de bois a accusé d'année en année un recul au cours de la décennie 1991-2000, de 0,70 pour cent pour les bois ronds industriels de conifères, de 1,15 pour cent pour les bois ronds industriels de non-conifères, de 8,72 pour cent pour les sciages de conifères, de 8,39 pour cent pour les sciages de non-conifères et de 5,09 pour cent pour les placages. Ce recul a été encore plus marqué la décennie suivante, après que la Cour suprême indienne a imposé par une série de décrets de strictes restrictions sur les prélèvements en forêt.

Figure 1: Demande totale estimative en bois en Inde, 2016-2020



En Inde, la demande totale actuelle en bois, exprimée en équivalent bois ronds, s'élève à environ 57 millions de m³ par an, dont 47 millions de m³ sont alimentés par des sources intérieures, le reliquat provenant des importations et de l'emploi de substituts. La figure 1 montre que la demande totale en 2020 a été légèrement inférieure à celle de 2016, affichant un recul substantiel dans le secteur de la construction, mais des progressions dans les sous-secteurs du meuble et des panneaux.

Pour projeter la demande au cours de la décennie à venir, les auteurs ont mis au point un modèle de croissance pour quatre grandes catégories d'industries du bois (pâte de bois et papier; meuble; construction; et contreplaqués et autres produits à base de bois¹), ce en se fondant sur les tendances passées des valeurs d'intrants et les hausses escomptées de la demande résultant de l'essor démographique, de la hausse des revenus et d'une hausse du niveau d'éducation. Pour la pâte de bois et le papier, le meilleur modèle explicatif projette une croissance nulle jusqu'en 2030 tandis que la projection pour la filière du meuble prévoit une croissance linéaire. La

¹ Le sous-secteur des contreplaqués et autres produits à base de bois comprend les contreplaqués, panneaux et autres bois d'ingénierie.

demande en contreplaqués et autres produits à base de bois est projetée quasi quadrupler, passant de 15,4 millions de m³ en 2021 à 57,5 millions de m³ en 2030 (figure 2). Le bois utilisé dans la construction provient pour l'essentiel de scieries et du sous-secteur des contreplaqués et produits à base de bois. Dans les quatre sous-secteurs étudiés, la demande totale en bois d'ici à 2030 est donc projetée se hisser à environ 98 millions de m³. Dans la filière de la pâte de bois et du papier, la demande régulière en bois ronds qui est projetée reflète une diminution du nombre de firmes fabriquant du papier à base de bois, lequel est passé de 30 en 2010-2011 à 18 en 2019-2020. La demande en papier, en particulier en papier d'emballage et autres papiers industriels, devrait augmenter en réponse à l'essor démographique et à la politique du «Fabriqué en Inde»² que promeut le Gouvernement indien. Cette hausse de la demande devrait toutefois être alimentée par une nette progression de l'usage des fibres recyclées, qui connaît une croissance vigoureuse sous l'effet des politiques gouvernementales favorisant la réutilisation et le recyclage. Dans la filière du meuble, la demande en bois ronds est projetée augmenter à un rythme plus lent, de 9 millions de m³ en 2021 à environ 13 millions de m³ en 2030. Cela semble raisonnable, sachant qu'une part importante du secteur du meuble, en particulier les meubles de bureau, est produite de manière grandissante au moyen de matériaux autres que le bois, en partie en raison de la hausse des coûts et de l'entretien que nécessitent les meubles en bois fabriqués au moyen des essences traditionnellement utilisées pour le mobilier, comme le teck ou le bois de rose.

L'essor exponentiel de la demande en bois que l'on projette dans le sous-secteur des contreplaqués et autres produits à base de bois reflète, dans la filière de la construction, une évolution des préférences pour les contreplaqués et les panneaux (dont les panneaux de fibres de moyenne densité) et la nette hausse projetée de la construction d'unités de logement au cours de la décennie à venir. Le bois utilisé dans ce secteur, y compris celui employé pour préparer les échafaudages, va également connaître des évolutions, mais les volumes utilisés pourraient ne pas nécessairement augmenter à cause du réemploi du bois des échafaudages et du fait que l'on ait de plus en plus recours au fer et à l'acier pour les édifices de grande envergure. Dans le secteur de la construction, la demande en bois ronds devrait avoisiner 15 millions de m³ en 2030 (chiffre excluant les contreplaqués utilisés dans la construction).

Du côté de l'offre, les estimations de la production totale intérieure, ainsi que celles des exportations et importations de divers produits bois, sont indiquées à la figure 3. Les chiffres sur les bois ronds issus de forêts domaniales ont été obtenus à partir de rapports établis par les départements forestiers des États indiens et les chiffres des bois ronds provenant d'arbres hors forêts ont été obtenus à partir de diverses éditions du Rapport indien sur la situation des forêts (*India's State of the Forest Report*, ISFR), les valeurs lacunaires ayant été extrapolées à partir de l'année précédente et de l'année suivante. La production de bois ronds s'est montrée constante, à environ 2 millions de m³, dans les forêts domaniales durant la majeure partie de la période 2009-2019 et s'est située entre 44 et 46 millions de m³ par an pour les arbres hors forêts. Le volume des importations de bois ronds s'est situé dans la fourchette de 4 à 5 millions de m³ par an sur cette période, mais celui des sciages a augmenté, de

Figure 2: Demande projetée dans la filière du bois, par sous-secteur, 2021-2030

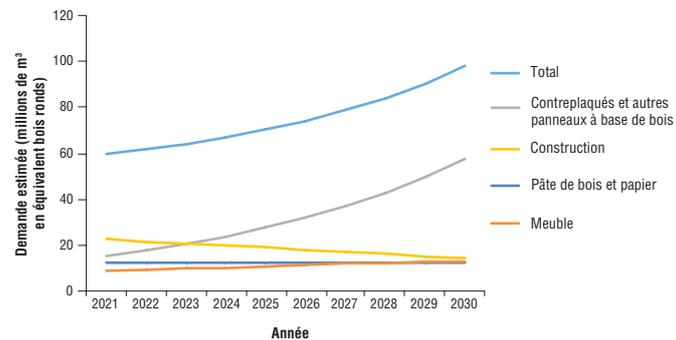


Figure 3: Estimation de la production intérieure et des importations des principaux produits ligneux, 2009-2019

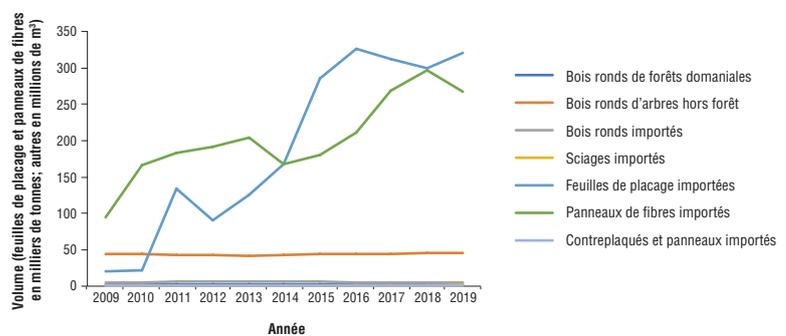


Tableau 1: Exportations et importations indiennes de teck, 2009-2019

Année	Importations		Exportations	
	Bois ronds bruts	Scié/Dédossé	Bois ronds bruts	Scié/Dédossé
en milliers de m ³				
2009	583	29,8	0,36	15,6
2010	648	36,7	0,46	7,15
2011	934	94,1	0,14	8,45
2012	997	56,0	0,32	9,18
2013	1000	43,6	0,24	30,2
2014	928	45,8	0,72	6,48
2015	843	69,8	0	5,71
2016	816	71,9	0,08	2,92
2017	834	123	0,33	1,15
2018	1070	131	0,50	1,01
2019	1020	196	0,30	0,76

0,16 million de m³ en 2009 à 1,63 million de m³ en 2019. Au sein des produits à valeur ajoutée, les importations de placages ont augmenté, de 19 700 tonnes en 2009 à 3,2 millions de tonnes en 2019; en raison des droits de douane élevés sur ce produit, les importations de contreplaqués ont toutefois été constamment faibles. Les volumes exportés (non indiqués dans la figure 3) se sont montrés systématiquement très bas au cours de cette période.

De par son excellente stabilité et durabilité et son attrait esthétique, entre autres propriétés, le teck est traditionnellement l'essence la plus prisée en Inde. Les

2 Le «Fabriqué en Inde» est une initiative du Gouvernement de l'Inde destinée à encourager les entreprises à développer, fabriquer et assembler des produits en Inde et à inciter des investissements dédiés dans la fabrication en Inde.

Tableau 2: Estimation de la production indienne de bois ronds industriels, sciages, placages et contreplaqués, par conifères et non-conifères, 2009-2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	en milliers de m ³										
Bois ronds industriels	47 000	46 000	45 100	44 500	44 000	45 000	46 100	46 700	47 100	47 600	48 200
Bois ronds industriels (C)	182	158	148	173	199	183	174	183	180	179	181
Bois ronds industriels (NC)	46 800	45 800	45 000	44 400	43 800	44 800	46 000	46 500	46 900	47 420	48 000
Sciages	26 400	25 200	25 800	25 300	24 900	25 300	25 800	25 900	25 600	23 600	24 000
Sciages (C)	162	157	134	137	156	147	145	154	286	258	190
Sciages (NC)	26 300	25 100	25 600	25 200	24 700	25 200	25 600	25 800	25 300	23 400	23 800
Placages	3680	3910	4 000	4320	4540	4790	4950	5270	8040	8620	9060
Placages (C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placages (NC)	3680	3910	4 000	4320	4540	4790	4950	5270	8040	8620	9060
Contreplaqués	3870	4120	4390	4680	4970	5290	5630	6030	8930	9500	10 000
Contreplaqués (C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contreplaqués (NC)	3870	4120	4390	4680	4970	5290	5630	6030	8930	9500	10 000

Note: Les estimations de la production de contreplaqués pour 2017-2019 reposent sur un rapport de la Fédération des industries des contreplaqués et des panneaux (Pandey et Roy, 2020). Suite à la modernisation de la technologie, il y a eu en 2017 un bond marqué de la production de contreplaqués dans deux des principales fabriques qui ont produit plus de la moitié des contreplaqués du secteur organisé cette année-là. Les estimations pour la période 2009-2016 ont été extrapolées à partir d'un taux moyen cumulé de croissance annuelle de 6,5 pour cent. C = conifères; NC = non-conifères.

Tableau 3: Création de plantations sur des terres privées, communautaires et forestières

Année	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de plants plantés (en millions)	1303	1197	1224	973	1404
Surface notionnelle couverte (en millions d'ha)	2,01	1,84	1,88	1,50	2,16

Source: Conseil national du boisement et de l'éco-restauration (NAEB).

teckeraies y couvrent une superficie d'environ 1,7 million d'hectares au total, la récolte locale annuelle étant estimée à 50 000 m³. Dans sa majeure partie, la demande indienne en teck est alimentée par des importations (essentiellement des bois ronds, mais aussi des sciages et bois déchetés). Les importations de bois ronds de teck ont quasi doublé, passant de 583 000 m³ environ en 2009 à 1,02 million de m³ en 2019 (tableau 1), alors que la quantité de sciages de teck importée a été relativement infime en raison des droits de douane élevés. Les exportations de teck (qui semblent en majorité opérées en direction du Népal voisin) sont négligeables.

Le tableau 2 indique les estimations de la production indienne de bois ronds industriels, sciages, placages et contreplaqués au cours de la décennie 2009-2019. La filière du contreplaqué et de la pâte de bois – située pour sa quasi-majorité dans la région semi-tropicale ou tropicale en raison de la disponibilité de terres, du coût avantageux de la main-d'œuvre, de la matière première et autres aménagements nécessaires – est pour l'essentiel alimentée par des non-conifères de type eucalyptus ou peuplier, qui croissent sur des sols hors forêts. Après l'instauration en 1981 de l'interdiction d'abattre les arbres situés au-dessus de 1 000 m, les enlèvements de grumes de conifères ont considérablement diminué, constituant 8,5 pour cent seulement du total des enlèvements en 2019.

La culture en plantations est une activité majeure que mènent les départements forestiers des États indiens sur des surfaces forestières dégradées ainsi que les Conseils villageois (*panchayats*) sur les terres communes des villages. L'agroforesterie est également populaire dans les surfaces de culture du blé en Inde du Nord et du centre, et sur des terres agricoles marginales ailleurs. Le nombre total de plants d'arbres plantés sur les périodes 2012-2013 et 2016-2017 ainsi que la superficie (nominale) concernée sont indiqués au tableau 3.

Une question souvent posée est celle de savoir si l'Inde serait en mesure d'augmenter substantiellement sa production de bois dans les décennies à venir. La superficie sous couvert forestier est en progression constante depuis les années 90 et entre 1,5 à 2 millions d'hectares de plantations sont créés en moyenne chaque année sur des terres privées et publiques dans le cadre de divers programmes de boisement et de reboisement. Toutefois, le volume de bois produit dans le pays est resté statique, à environ 47 millions de m³. En conclusion, si les nouvelles forêts répondent certes possiblement aux besoins écologiques du pays, les politiques forestières indiennes sont fortement axées sur la conservation et découragent ainsi l'exploitation. Il est donc peu probable que l'on assistera dans un avenir proche à une progression substantielle de la production de bois en Inde, ce alors même que la demande ne cesse d'augmenter sous l'effet de la démographie et de la prospérité. En conséquence, la demande des importations va probablement augmenter à un rythme accru dans les années à venir.

Ce rapport fait partie d'une activité en cours au titre du Programme de travail biennal de l'OIBT. Le rapport intégral est disponible sur : www.itto.int/fr/other_technical_reports

Bibliographie

- FSI 2017. *India state of forest report 2017*. Forest Survey of India (FSI).
- FSI 2019. *India state of forest report 2019*. Forest Survey of India (FSI).
- Pandey, C.N. & Roy, S. 2020. Plywood and panel industry in India. Current scenario and key issues. *Wood is Good* 1(1): 15–17.

Une nouvelle formation en ligne pour aider à développer les chaînes d'approvisionnement

L'OIBT a lancé une formation gratuite en ligne conçue pour aider à réaliser le potentiel des chaînes d'approvisionnement en bois en vue d'encourager la gestion durable des forêts

par Mahtuf Ikhsan, Université de Finlande orientale, siège de l'Institut européen des forêts, Joensuu, Finlande (Mahtuf.Ikhsan@efi.int)



Formation en ligne: Une participante prospective consulte la page de renvoi de la formation en ligne gratuite de l'OIBT sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois.

Photo: Mahtuf Ikhsan

À travers le globe, il devient de plus en plus indispensable d'interagir en ligne au quotidien. En période de pandémie de Covid-19, des mesures urgentes s'imposent dans l'univers en ligne pour veiller à répondre aux priorités sociétales. C'est ainsi qu'il est impératif de pouvoir continuer à avoir accès à l'enseignement et à la formation en ligne pour éviter les goulets d'étranglement sur la voie du développement durable, ce qui exige compétences et adaptabilité à court, moyen et long terme. La formation en ligne est aujourd'hui l'une des toutes premières priorités et opportunités de la communauté mondiale: en ces temps inédits, offrir un enseignement en ligne qui soit bien conçu et assuré aidera à préparer la prochaine génération à faire face à un futur incertain.

Dans l'objectif d'améliorer l'enseignement forestier à travers le monde, l'OIBT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) collaborent sur le Projet mondial de l'enseignement forestier, que finance le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL). Au titre de cet effort, l'OIBT a lancé en mars 2021 une formation en ligne gratuite sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois (la formation aux LSSC), que nous allons présenter ici.

La formation de l'OIBT sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables

Cette formation a été conçue pour aider entrepreneurs, cadres forestiers, responsables publics, étudiants et autres à comprendre en quoi consistent les chaînes d'approvisionnement légales et durables. À terme, son but est d'encourager l'adhésion à la gestion durable des forêts (GDF) en mettant en place un cadre de politique qui soit propice et en renforçant les capacités des entreprises à satisfaire aux exigences du marché en matière de durabilité.

En quoi consiste la formation?

La formation aux LSSC offre un matériel complet et à jour sur les chaînes d'approvisionnement durables et sensibilise à l'importance du caractère légal et durable et celle d'apporter la preuve de l'origine des produits forestiers. La formation aux LSSC a été conçue en s'inspirant des travaux très divers que mène l'OIBT en matière de production, de commerce et d'emploi des produits forestiers, au premier rang desquels son Programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables en bois et produits forestiers tropicaux.

La formation aux LSSC comporte un matériel didactique sur des aspects pluridisciplinaires des chaînes d'approvisionnement durables en bois tropicaux dans le monde. Elle offre par exemple des enseignements sur les implications

de la révolution technologique industrielle 4.0 pour le secteur forestier, l'application de systèmes de codage¹ pour la transparence du commerce et du marché qui sont tirés d'études de cas, et les incidences de la Covid-19 sur les marchés du bois. La formation permet aux participants à l'expertise divergente d'interagir et de communiquer avec divers publics et parties prenantes sur des sujets les intéressant. Elle comporte quatre modules, qui portent sur:

- 1) deux aspects capitaux de la GDF: l'exploitation à faible impact et la restauration des paysages forestiers;
- 2) l'évaluation de la légalité et la mise en place de la reddition de comptes, à travers des exemples de technologies novatrices visant à améliorer la transparence du marché et la responsabilisation;
- 3) les moyens suivant lesquels satisfaire aux exigences de légalité dans la gestion des forêts peut aider à assurer des revenus pérennes; et
- 4) les marchés et l'accès à ceux-ci, en explorant les statistiques du commerce, les pratiques novatrices du marketing et la réglementation internationale du commerce.

Format de la formation

Les participants à la formation visionnent des conférences vidéo et des études de cas et ont accès à une série, diversifiée mais focalisée, de documents à lire. Dans une conférence en vidéo, dont chacune dure de 10 à 15 minutes, les instructeurs expliquent le contenu de la formation au moyen de supports visuels de type figures, tableaux et photographies. Les documents à lire préparés pour la formation permettent d'approfondir le sujet concerné. La vidéo des études de cas montre des aspects pratiques des chaînes d'approvisionnement durables du bois, parallèlement aux explications données dans la conférence vidéo. Les participants peuvent aussi discuter de problématiques avec des experts et leurs pairs dans le cadre d'une discussion de groupe ayant pour but de les aider à comprendre les sujets évoqués dans la formation et partager des informations. Une bibliographie additionnelle est indiquée pour chaque sujet.

Participez dès maintenant!

La formation aux LSSC est ouverte à tous ceux disposant d'un accès à internet partout à travers le monde. Elle est conçue pour être aussi pratique que motivante. Les participants d'intérêts très divers, dont l'élaboration de politiques, la gestion d'entreprise et la recherche universitaire, trouveront cette formation utile.

Les lecteurs sont encouragés à suivre la formation dès maintenant pour bénéficier des nouvelles connaissances sur la légalité du bois et la mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables, et les appliquer. Aux participants qui passent le bref examen final est délivré un certificat de fin de formation. Cette formation contribue à réaliser les Objectifs de développement durable 4 («éducation de qualité»), 9 («industrie, innovation et infrastructures»), 12 («consommation et production responsables») et 15 («vie terrestre»).

La formation en ligne sur les LSSC est disponible sur:
<https://lsscours.com> (en anglais)

¹ À savoir l'emploi d'outils statistiques tels que la programmation R et Python pour aider à enregistrer les données du commerce.

Rapport de bourse

Malgré ses plans quelque peu bouleversés, une lauréate d'une bourse de l'OIBT réussit à décrocher son master

par Angelica Barrero

Lauréate d'une bourse de l'OIBT
(barreroangelica@gmail.com)



Les temps sont durs: Des étudiants de master discutent des bases biologiques et socioéconomiques de la conservation à Turrialban au Costa Rica, après l'assouplissement des restrictions prises pendant la pandémie. *Photo: A. Barrero*

Je suis biologiste. Vers la fin de 2019, j'ai reçu cette merveilleuse nouvelle que ma candidature à une bourse de l'OIBT avait été approuvée. Après avoir travaillé et économisé pendant dix ans, c'était pour moi une remarquable opportunité qui signifiait que je pourrais enfin poursuivre mes études pour obtenir un master. À l'issue de ma formation professionnelle en 2009, il était évident pour moi que je voulais continuer à étudier pour contribuer à la conservation des ressources naturelles. À cette époque toutefois, mon but était de me forger une expérience pratique qui me servirait de socle pour comprendre à fond le sujet qui serait au cœur de mon master.

J'ai ainsi commencé à travailler sur des projets de conservation sur site en endossant divers rôles. Mais j'aimerais ici plus particulièrement mettre en lumière celui que j'ai joué dans le Programme de conservation des paysages, une initiative, mise en œuvre en Colombie, axée sur quatre massifs recouvrant plusieurs types d'écosystèmes, y compris des forêts tropicales sèches (FTS). Sous l'effet de l'appauvrissement des habitats résultant des régimes de production tels que l'élevage de bétail et l'agriculture de type intensif, et la forte demande en essences à bois d'œuvre, les FTS subissent une menace permanente (Institut de recherche sur les ressources biologiques Alexander von Humboldt, 2014). Mon expérience du Programme de conservation des paysages, qui a duré quatre années, m'a permis de comprendre la dynamique sociale et environnementale à l'œuvre dans le secteur où je travaillais et de contribuer à mettre en place des corridors de conservation connectant des FTS relictuelles de la région caribéenne, principalement dans le département de Bolivar. Ce projet, qui a mis en œuvre une série de composantes visant à améliorer les moyens d'existence productifs des communautés locales, a aussi aidé à renforcer la gouvernance et à créer des espaces de dialogue avec les communautés en vue d'encourager la conservation.

Si je relate cette expérience, c'est parce que la candidature que j'ai soumise à l'OIBT était axée sur les protocoles de reproduction de



En connexité? Un *Caesalpinia ebano*, à San Juan Nepomuceno, dans le département de Bolivar, en Colombie. *Photo: A. Barrero*

trois essences de FTS: *Aspidosperma polyneuron*, *Bulnesia arborea* et *Caesalpinia ebano* (voir la photo).

Cette idée m'est venue du fait que, dans le cadre du Programme de conservation des paysages, nous avons constaté que les communautés récoltaient du bois et des ressources non ligneuses directement dans les aires protégées, telles que les réserves régionales et nationales, ce au lieu de créer leur propre ressource en la plantant.

En conséquence, les peuplements de ces essences, et d'autres, s'amenuisent et la connexité du paysage local se réduit.

Dans ce contexte, l'une des composantes de l'initiative consistait à enseigner aux communautés vivant dans les FTS de cette partie



Cultiver la résilience: L'auteure travaille dans une parcelle de légumes au CATIE, à Turrialba, au Costa Rica, pendant la pandémie.

Photo: A. Barrero

de la Colombie comment reproduire les essences sélectionnées, ce qui aiderait ainsi non seulement à développer les essences mais aussi à recueillir des données précieuses sur les pratiques locales appliquées à différents stades de la croissance et du développement des plants.

Je vais maintenant vous parler un peu plus en détail de mon parcours universitaire et personnel. Une fois informée de la bourse de l'OIBT, j'ai pris les dispositions nécessaires pour commencer mes études dans le cadre du Programme international de master sur les pratiques de développement et de conservation au Centre de recherche agricole tropicale et d'enseignement supérieur (CATIE), au Costa Rica. Je me suis embarquée dans cette merveilleuse aventure le 7 janvier 2020. Il m'avait fallu dix ans avant de pouvoir reprendre mes études et j'étais remplie d'impatience. Au terme de recherches approfondies, j'avais choisi ce programme de master axé sur la conservation des ressources naturelles et le développement des communautés rurales. En outre, le programme des cours était conçu pour que nous mettions systématiquement en pratique ce que nous apprenions et renforçons nos aptitudes à travailler en équipe. J'ai donc entamé ce périple avec beaucoup d'enthousiasme.

Les trois premiers mois, tout s'est déroulé comme prévu... jusqu'à ce qu'arrive la pandémie de Covid-19. Tout à coup, tout le monde a dû bouleverser tous ses plans et nous avons dû passer rapidement des conférences pratiques, des excursions et des discussions en face à face à l'enseignement en distanciel. Mon aptitude à m'adapter à une nouvelle réalité a été mise à l'épreuve sur fond de grandes incertitudes. Je dois avouer que, au début, j'ai trouvé cette situation très difficile, car cela signifiait que je ne réalisais pas mes objectifs suivant les modalités que je m'étais fixées. Quoi qu'il en soit, la priorité pour nous tous était de préserver notre santé; en outre et malgré tout, je me suis rendu compte que j'avais le privilège de faire face à cette situation dans une région regorgeant de ressources naturelles exubérantes, à l'air pur, avec de magnifiques couchers de soleil et la compagnie de mes collègues, qui m'ont sans aucun doute considérablement aidée à surmonter les obstacles.

Heureusement, au fil des mois, nous avons pu retourner en classe et reprendre les séances pratiques en petits groupes, en conformité avec les protocoles de biosécurité sanitaire.



Du baume pour le cœur: Coucher de soleil sur fond de pandémie dans le voisinage du CATIE, au Costa Rica. Photo: A. Barrero

Sur le plan universitaire, cette expérience m'a permis d'enrichir ma base de connaissances pour encourager le développement rural et la conservation des ressources naturelles. J'ai obtenu mon master et reçu la reconnaissance du CATIE pour avoir obtenu les meilleures notes de mon programme de master. On m'a aussi donné l'occasion de publier dans la Série technique FAO-CATIE les résultats de l'analyse que j'ai menée (dans le cadre de mon programme de master) sur l'utilisation d'une approche sexospécifique dans les projets portant sur la légalité des bois au Honduras et en Colombie.

À court terme, je projette de me rendre dans la région caribéenne de la Colombie pour diffuser et distribuer les protocoles de reproduction des arbres chez les communautés. En outre, à moyen terme, j'aimerais créer une organisation non gouvernementale pour aider à lever des moyens en soutien au développement de communautés locales en harmonie avec l'environnement.

J'aimerais exprimer ma gratitude la plus sincère à l'OIBT pour la confiance et le soutien qu'elle m'a témoignés au travers de sa bourse, sans laquelle je n'aurais pas pu poursuivre ma formation officielle et terminer mes études. Obtenir mon master m'a permis d'avoir un nouvel emploi (avec une hausse de 45 pour cent de mon revenu) d'agente de planification, de suivi, d'évaluation et de formation au sein d'une organisation qui vise à contribuer au bien-être des agriculteurs dans diverses régions d'Amérique latine.

Les récents donateurs du Programme de bourses de l'OIBT ont été les gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Japon et des Pays-Bas. Pour en savoir plus, consulter: www.itto.int/fr/fellowship

Bibliographie

Alexander von Humboldt Biological Resources Research Institute 2014.

El bosque seco tropical en Colombia. Pizano, C. & Garcia, H. (eds.). Bogota.

Tendances du marché

Organisée par le Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT, l'édition 2021 de la Discussion annuelle sur le marché a examiné les défis de la fabrication et du commerce sur fond de pandémie

par Michael Adams
(itto@itto.int)



Mer agitée pour le fret: La hausse extraordinaire des prix du transport maritime durant la pandémie a eu d'énormes incidences sur le commerce des bois tropicaux. Il est probable que les coûts du fret resteront au-dessus de leurs niveaux historiques dans l'avenir prévisible. *Photo: SimplyADLC/POND5*

Les mesures de lutte adoptées pour ralentir la propagation du virus de la Covid-19 continuent d'avoir des conséquences dévastatrices sur les fabricants, selon les conférenciers de l'édition 2021 de la Discussion annuelle sur le marché, qu'organisait le 30 novembre dernier le Groupe consultatif de l'OIBT sur le commerce dans le cadre de la 57^e session du Conseil international des bois tropicaux.

Si, dans les pays où le déploiement de la vaccination est bien avancé, les restrictions sur les déplacements ont été assouplies, dans d'autres les efforts destinés à protéger les populations contre le variant Delta demeurent toutefois en vigueur, ce qui entrave le redressement de l'activité des entreprises. La filière forêt-bois est confrontée à de nombreuses difficultés, mais la priorité de toutes les entreprises est de mettre en place des protocoles sanitaires sur le lieu de travail de manière à pouvoir intensifier la production. Il est tout aussi crucial de diversifier les chaînes d'approvisionnement en matières premières; de gérer les expéditions perturbées et les hausses catastrophiques du coût du fret international qui en découle; et de gérer les livraisons alors que la demande en produits bois s'envole sur les marchés internationaux.

Un redressement de l'économie mondiale est possible, mais il faut pour cela que la vaccination soit déployée plus rapidement et plus efficacement à travers le globe. L'activité a repris dans plusieurs secteurs, mais la pandémie creuse l'écart de la performance économique d'un pays à l'autre et entre les secteurs, ce qui accroît les inégalités sociales. Il ne faut donc pas relâcher les efforts et déployer les vaccins plus vite et sur toute la planète. Nous allons ci-après livrer une synthèse des principaux points qui ont été soulevés par les conférenciers (la liste des présentations figure dans l'encadré 1).

Ivan Tomaselli (Brésil), Président du cabinet d'expertise-conseil STCP, a rapporté que la pandémie avait eu de graves effets sur la production intérieure brute et la fabrication en Amérique latine. Dans la plupart des pays, le secteur forestier

Encadré 1: Présentations délivrées lors de l'édition 2021 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché

- Conséquences de la Covid-19 sur le secteur forestier en Amérique latine et redressement, Ivan Tomaselli
- Les défis de la fabrication et du commerce en temps de pandémie, Wu Shengfu
- Défis et opportunités du commerce international des produits bois, Bradley A. McKinney
- Défis des bois tropicaux issus de la gestion durable et futur des forêts tropicales, Benoît Jobbé-Duval
- Production et exportations de meubles dans les pays de l'ASEAN en période de pandémie: Multiplicité des défis et diversité des réponses, Ernie Koh Jyh Eng
- Le point sur l'application du système de vérification de la légalité du bois indonésien (SVLK), les accords de partenariat volontaire dans le cadre du FLEGT et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les exportations indonésiennes de bois, Sigit Pramono
- Examen du transport maritime, Jan Hoffmann

a été désigné essentiel, mais bien que les entreprises poursuivent leur activité, la production a souffert de l'impact des mesures de lutte. La consommation intérieure de produits bois a chuté dans la région au cours du premier semestre 2020, mais la demande s'est maintenue à l'export.

La filière forêt-bois s'est redressée en 2021 sous l'effet de la vigoureuse demande à l'international. Les prix des produits de base ont fléchi, ce qui a eu des incidences favorables sur les économies régionales et la sécurité de l'emploi. La filière est toutefois confrontée à de graves problèmes au niveau des



Relèvement tardif après la pandémie? La filière forêt-bois est confrontée à de nombreuses difficultés, mais la priorité de toutes les entreprises est de mettre en place des protocoles sanitaires sur le lieu de travail de manière à pouvoir intensifier la production. *Photo: Kyril Gorlov/POND5*

chaînes d'approvisionnement, au nombre desquels la pénurie de conteneurs d'expédition et leur coût très élevé (jusqu'à dix fois plus qu'avant la pandémie), l'accumulation des stocks dans les ports et les usines ou les annulations de commandes. M. Tomaselli a dit anticiper que la pandémie de Covid-19 demeurerait un problème dans la région au cours des trois à quatre années à venir, d'autant plus exacerbé par le lent déploiement de la vaccination dans certains pays.

Wu Shengfu, de l'Association chinoise de la filière des produits forestiers, a indiqué que la pandémie avait entraîné des hausses considérables des coûts chez les producteurs chinois de produits ligneux, dont la main-d'œuvre, les matériaux, l'énergie et le transport maritime. Ces augmentations sont aggravées par les barrières commerciales grandissantes et les communications réduites entre fournisseurs et acheteurs résultant de la pandémie. M. Wu a noté que la plupart des pays tropicaux interdisaient désormais l'exportation de grumes, et donc qu'obtenir des matières premières en quantités suffisantes constituait un défi croissant pour les fabricants chinois. La pandémie a favorisé le développement de produits «verts», a observé M. Wu, ainsi que les innovations technologiques visant à réduire la consommation d'énergie et à accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Bradley A. McKinney, le Responsable exécutif en chef de l'Association internationale des produits ligneux, a indiqué que la demande en produits ligneux importés avait été très forte en Amérique du Nord en 2021, nombreux étant ceux opérant en télétravail tandis que d'autres avaient quitté les zones urbaines, ce qui a entraîné une augmentation de la construction d'habitations neuves, des réparations et des rénovations. M. McKinney a ajouté que cette progression de l'activité économique avait suscité des pénuries de main-d'œuvre et des hausses des salaires, le taux d'inflation étant par ailleurs le plus haut jamais atteint depuis plus de 30 ans. Les importateurs nord-américains de produits ligneux se heurtent

aux mêmes difficultés que dans d'autres régions sur le plan des chaînes d'approvisionnement, a observé M. McKinney, au nombre desquelles la pénurie de conteneurs, le faible niveau des inventaires et les coûts élevés, des perturbations qui, estime-t-il, vont perdurer pendant un certain temps.

Benoît Jobbé-Duval, le Directeur général de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), a axé sa présentation sur la manière dont sont perçus les bois tropicaux d'origine durable sur le marché. Pour diverses raisons, a-t-il observé, les marchés européens se détournent des bois tropicaux, y compris les bois durables, à telle enseigne que le concept de durabilité n'est que peu reconnu dans certain grands pays consommateurs. Appelant à agir, M. Jobbé-Duval a ajouté que l'un des grands défis serait de créer une bonne image des bois tropicaux et de diffuser des messages percutants pour contrecarrer, par exemple, l'exclusion des bois tropicaux de la construction du Village olympique des Jeux olympiques de Paris 2024.

Évoquant les développements intervenus au niveau de la filière du meuble dans la région de l'ASEAN, **Ernie Koh Jyh Eng**, Directeur exécutif de Koda et Président du Conseil de la filière du meuble de l'ASEAN, a indiqué que l'on avait observé d'énormes fluctuations au cours de la pandémie, prenant la forme de craintes quant à ses impacts durant la première moitié de 2020 suivies d'un essor de la demande – et des coûts de production – au cours de la seconde moitié de cette même année. La production de meubles a été intensifiée au début de 2021, a dit M. Koh, mais les problèmes de logistique, au premier rang desquels l'envolée des tarifs du fret, signifiaient que nombre d'usines avaient été contraintes de remplir leurs entrepôts de produits finis dans l'attente de conteneurs d'expédition. Dans certains pays de l'ASEAN, la production a reculé vers le milieu de l'année 2021 durant la période de confinement, a dit M. Koh, mais repart aujourd'hui à la hausse. Il a spéculé sur le fait que la pandémie pourrait déboucher sur une régionalisation des marchés du meuble, les clients



«Prélever du bois ce n'est pas la déforestation», selon la déclaration du TAG, délivrée par son coordinateur, Barney Chan (photo de 2019). Photo: R. Carrillo/OIBT

cherchant à augmenter la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement en se fournissant davantage localement. Il a également dit s'attendre à ce que la forte demande actuelle en meubles se stabilise lorsque l'on commencera de nouveau à voyager et qu'il y aura ainsi moins d'argent disponible pour les embellissements de l'habitat.

Sigit Pramono, du Ministère indonésien de l'environnement et de l'industrie, a donné une présentation sur le système indonésien de vérification de la légalité, le SVLK, qui est le fruit de 20 années de travaux en collaboration. Il a indiqué que, en date d'octobre 2021, plus de 5 600 entreprises forestières et près de 30 millions d'hectares de forêts domaniales de production avaient été certifiés par le SVLK. En outre, depuis 2013, plus de 1,5 million de documents se rapportant à la légalité avaient été délivrés dans le cadre du SVLK pour accompagner des exportations de bois d'une valeur de 77,5 milliards \$EU. M. Pramono a décrit les interventions effectuées par le Gouvernement de l'Indonésie pour aider la filière des produits ligneux pendant la pandémie, dont la suppression d'une taxe à la valeur ajoutée sur les bois ronds, une réduction des droits de douane sur les exportations de placages et la simplification des procédures bureaucratiques. Dans leur majorité, les exportations de bois d'œuvre ont reculé en 2020 sous l'effet de la pandémie, a dit M. Pramono, avant de toutefois se redresser en 2021.

M. Pramono a ajouté que le SVLK avait aidé l'Indonésie à lutter contre l'exploitation forestière illicite et à retrouver la confiance des marchés mondiaux pour ses produits bois, mais que des défis subsistaient, au nombre desquels le coût élevé de la certification, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et, côté demande, l'absence d'incitations à récompenser l'investissement.

Jan Hoffman, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a délivré sa présentation sur les récentes tendances du commerce maritime et énuméré les six raisons pour lesquelles il anticipait que les tarifs du fret resteraient élevés pendant quelque temps: 1) la pandémie n'est pas encore terminée, et la nécessité des mesures de distanciation sociales et autres contrôles signifiait inévitablement que les navires devront passer plus de temps dans les ports; 2) le cycle du transport maritime, avec moins de navires construits; 3) un processus permanent de regroupement des lignes maritimes et donc une réduction de la concurrence; 4) le besoin de décarboner le transport, ce qui implique une hausse des coûts durant la phase de transition; 5) la nécessité d'avoir plus de navires s'ils se déplacent trop lentement (dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre); et 6) une augmentation des

primes de risque compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'environnement des réglementations dans le monde, plus particulièrement concernant les émissions et le prix du carbone. M. Hoffman a ajouté que les simulations indiquaient que les consommateurs des Petits États insulaires en développement seraient les plus touchés par la hausse des tarifs du fret.

L'autre facteur qui va peser sur le secteur du transport maritime au cours des années à venir, a ajouté M. Hoffman, tient à la nécessité de protéger les navires et leur technologie à bord contre les cybermenaces et le changement climatique. Il faudra également investir dans les infrastructures portuaires maritimes et les technologies, un défi de plus en plus urgent, en particulier dans les pays en développement, a-t-il observé ¹.

Points saillants de la déclaration du Groupe consultatif sur le commerce

Selon l'usage, le Groupe consultatif sur le commerce a délivré sa déclaration devant le Conseil international des bois tropicaux en conclusion de la Discussion annuelle sur le marché. Nous en donnons quelques extraits ci-après.

« M. le Président, Mesdames et Messieurs. Non, rien n'est plus comme avant. La pandémie de Covid-19 qui frappe le monde entier a durablement touché le commerce du bois, tant dans les pays consommateurs que les pays producteurs membres de l'OIBT. Lorsque le nombre de contaminations par le virus a monté en flèche à partir du début de 2020, nombre de pays ont instauré des mesures de confinement plus ou moins fortes qui ont posé des défis très différents pour les Consommateurs et les Producteurs.

«Le pire de la pandémie est terminé dans les pays consommateurs et l'activité marche à plein régime. Les membres de la Fédération européenne du négoce de bois (ETFF) ont indiqué que l'activité était vigoureuse, aussi bien dans les pays du nord de l'Europe que ceux du sud.

«Sous l'effet de l'amélioration de l'activité dans les entreprises, les prix et le chiffre d'affaires ont fortement augmenté jusqu'à ce que les marchés souffrent d'une pénurie de produits. La demande dans les secteurs de l'amélioration de l'habitat et du bricolage a été satisfaisante en 2020, sans être toutefois, jusqu'à présent, aussi bonne cette année. Toutefois, l'activité de gros a été vigoureuse en 2020 et aussi en 2021. Les importations se sont très bien portées, mais ont souffert des nombreuses perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

«À rebours de ce redressement dans les pays consommateurs, la plupart des pays tropicaux producteurs de bois continuent de se débattre avec le virus. Les fabricants souffrent d'une pénurie de matières premières, pas uniquement du bois brut puisqu'aucun prélèvement n'a lieu, mais aussi d'une pénurie de matériaux importés. La fabrication a été durablement touchée par les licenciements, ce qui a obligé nombre d'employés à retourner dans leur province, créant ainsi une pénurie de main-d'œuvre chez les fabricants. En outre, dans quelques pays, les travailleurs immigrés sont maintenus à l'écart en raison de la fermeture des frontières.

«Le transport maritime demeure un problème majeur. Même si la demande s'est redressée, les exportations de produits finis

¹ La *Review of Maritime Transport 2021* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est consultable sur: https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2021_en_0.pdf *Review of Maritime Transport 2021*

ont fait face à des problèmes d'expédition, aussi bien en termes de disponibilité des conteneurs que des coûts élevés du fret maritime. Les conteneurs demeurent en effet rares dans certaines régions.

«Permettez-moi d'illustrer ces problèmes en prenant l'exemple du Viet Nam, l'un des tout premiers acteurs du commerce du bois. Le Viet Nam importe du bois brut de 110 pays et exporte des produits bois à destination de 140 pays. Pour citer un exemple de la hausse des coûts de production, les prix du bois provenant des seuls États-Unis d'Amérique ont augmenté de 20 à 30 pour cent. Le fret maritime en conteneurs depuis le Viet Nam à destination de l'Amérique du Nord et de certains ports européens est passé de 2 400 à 4 000 \$EU avant la Covid-19 à entre 15 000 et 18 000 \$EU par conteneur, certains atteignant même 20 000 \$EU à la fin de 2021.

«Des hausses de prix aussi exorbitantes ont évidemment alimenté la spéculation et les abus sur les prix de la part des transporteurs maritimes. Telle est la réalité à laquelle a été confronté le Viet Nam et ce n'est certainement pas le seul pays dans ce cas. Les producteurs de l'OIBT se sont heurtés au même scénario à des degrés divers.

«Mesdames et Messieurs, l'Union européenne (UE) propose d'introduire une nouvelle réglementation portant sur un certain nombre de produits de base et autres produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Nous comprenons qu'il s'agit là d'un renforcement du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE), lequel semble se détourner de la légalité pour embrasser la durabilité dans un effort de réduire l'empreinte de la consommation de l'UE et de mettre fin à la déforestation.

«D'une manière générale, le TAG est favorable à une telle action proactive si elle ne limite pas l'accès au marché. Or, il existe de sérieuses craintes au sujet de cette proposition et le TAG aimerait attirer l'attention du Conseil sur un certain nombre de points importants que prévoit cette Proposition.

«La Réglementation proposée n'autorisera dans l'UE que des importations de marchandises et produits qui seront jugés «sans déforestation» et, semble-t-il, «sans dégradation des forêts». Or, chacun sait que des forêts en gestion n'engendrent pas de déforestation. Nous appelons donc l'UE à articuler clairement cela dans la Réglementation proposée.

«Un autre point de préoccupation a trait aux «produits issus de plantations» puisqu'ils apparaissent inacceptables dans la Réglementation proposée. La version provisoire de l'UE définit une plantation comme suit, je cite:

une «plantation» désigne les arbres implantés dans le cadre d'une plantation et/ou d'un ensemencement délibéré d'essences indigènes ou introduites qui est sous gestion intensive et qui, à maturité, se compose d'une ou de deux essences, n'a qu'une seule classe d'âge et présente un intervalle régulier entre les arbres».

«Cela semble suggérer que des produits issus d'une forêt plantée seront interdits sur le marché de l'UE. Chaque pays membre de l'OIBT détenant des plantations forestières doit examiner de près cette Réglementation de l'UE qui est proposée.

«La Réglementation proposée comporte également d'autres éléments qui nous, au TAG, nous mettent mal à l'aise. Par exemple: l'UE a introduit le label conceptuel de «pays à risque faible», alors même que cela reste à définir. On peut imaginer

la controverse pour un pays qui n'est pas labellisé à risque faible. S'il n'est pas à faible risque, qu'entend-on par là?

«Encore plus frappante est l'absence de reconnaissance du Conseil de bonne gestion forestière (FSC) et du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) de la part de l'UE. Il faut absolument que les certificats délivrés par le FSC et le PEFC jouent aussi un rôle important dans la nouvelle Réglementation. Ils sont en mesure de prouver que les produits certifiés proviennent d'une foresterie durable et n'ont rien à voir avec la déforestation.

«L'UE reconnaît qu'il existe plusieurs moteurs de la déforestation. Cette nouvelle Réglementation couvrira également la viande bovine, le cacao, le café, l'huile de palme et les haricots de soja.

«L'UE étant membre de l'OIBT, le TAG appelle l'UE à interagir avec les membres de l'OIBT, le Secrétariat et les organisations nationales et internationales du commerce du bois, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, pour veiller à ce que toute proposition soit de nature pragmatique et applicable sur le terrain. Le TAG appelle également l'OIBT à travailler avec l'UE sur cette Réglementation proposée.

«Pour terminer, Mesdames et Messieurs, on a beaucoup parlé ces derniers temps du changement climatique, et notamment à l'occasion de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) qui s'est tenue à Glasgow. Au moins deux initiatives directement liées aux forêts et au bois ont été lancées concomitamment à la CdP-26. Une coalition d'associations de la filière forêt-bois accueille de concert à Londres le «*World of Wood Festival*» – en ligne, et en visioconférence – pour une durée de six semaines. L'Accord sur les bois tropicaux a appelé à une solution mondiale, et non pas seulement dans le cadre du Plan d'action relatif à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), en vue de promouvoir le cadre international sur le commerce licite pour la gouvernance et la gestion des forêts tropicales et de la chaîne d'approvisionnement en bois tropicaux.

Des unes proclamant «COP-26: Plus d'une centaine de pays consentent à mettre un terme et à inverser la déforestation d'ici à 2030» ont défilé sur les écrans (CNN). Or, un tel appel au clairon pourrait induire en erreur une opinion déjà confuse quant au rôle du commerce du bois et la déforestation. Nous appelons l'OIBT, en sa qualité de chef de file mondial qui travaille avec les forêts tropicales et le commerce, à réagir et à déclarer sans ambages que PRÉLEVER DU BOIS, CE N'EST PAS LA DÉFORESTATION.»

«Nous ne voulons pas que l'opinion interprète l'appel à agir de la CdP-26 comme un moyen d'éviter d'utiliser des produits bois tropicaux». Au contraire, nous voulons que les déclarations faites à la CdP-26 galvanisent la demande en produits bois tropicaux obtenus suivant des pratiques durables comme contribution à l'atténuation du changement climatique. »

Les présentations de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché et la déclaration intégrale du TAG sont disponibles en anglais sur : www.itto.int/fr/ittc-57/presentations. Pour visionner la vidéo de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, consulter www.itto.int/fr/ittc-57/market_discussion

Quoi de neuf sous les tropiques?

Préparé par
Ken Sato

Les pays font part d'un regain d'effort en matière de forêts et d'utilisations des terres

À la fin de novembre 2021, 141 pays avaient signé la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et les utilisations des terres, qui a été publiée lors de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP-26). Dans cette Déclaration, les dirigeants «s'engagent à travailler ensemble pour arrêter et inverser le recul de la forêt et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en assurant le développement durable et en encourageant une transformation rurale inclusive». Entre autres, les signataires indiquent qu'ils renforceront leur effort commun pour «(ré)affirmer leurs engagements financiers internationaux et augmenter de manière significative les financements et les investissements issus d'une grande diversité de sources publiques et privées, tout en améliorant également leur effectivité et leur accessibilité, en vue de mettre en place une agriculture durable, la gestion durable des forêts, la conservation et la restauration des forêts et l'appui aux Peuples autochtones et communautés locales». Selon Rod Taylor *et al.*, de l'Institut des ressources mondiales, la déclaration s'est accompagnée des développements suivants:

- Un total de 19,2 milliards \$EU (12 milliards de sources publiques et 7,2 milliards \$EU de financements privés) (au 12 novembre 2021) ont été annoncés pour aider à protéger et à restaurer les forêts du globe. Cette enveloppe comprend 1,7 milliard \$EU pour aider les Populations autochtones et les communautés locales à exercer leur droit décisionnaire et à se façonner des rôles dans les programmes climatiques et les instruments financiers.
- Un groupe de 28 pays a pris l'engagement de protéger les forêts tout en encourageant le développement et le commerce dans le cadre de la Feuille de route pour les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base. Douze firmes détenant une grande part du marché mondial des produits de base tels que le soja, l'huile de palme, le cacao et le bétail se sont également engagées à mettre fin au recul de la forêt associé à la production de produits agricoles et à leur commerce.
- Plus de 30 institutions financières qui gèrent plus de 8,7 trillions \$EU d'actifs se sont engagés à œuvrer en vue d'éliminer de leur portefeuille d'investissements et de prêts les risques de déforestation résultant des produits agricoles d'ici à 2025.

Lire la Déclaration sur: <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use>

Lire le blog de l'Institut des ressources mondiales sur: www.wri.org/insights/what-cop26-means-forests-climate

Des ateliers sensibilisent à la restauration des paysages forestiers

La restauration des paysages forestiers (RPF) est une entreprise à plusieurs facettes qui, pour réussir, doit améliorer les moyens d'existence locaux, selon un récent atelier tenu en visioconférence destiné à l'Amérique centrale et au Mexique qu'ont coorganisé l'OIBT et le Centre de recherche et d'enseignement sur l'agriculture tropicale. Cet atelier, qui s'est tenu en août 2021 avec la participation d'environ 70 spécialistes de la restauration issus de pays d'Amérique centrale et du Mexique, était le premier d'une série de formations sur la RPF déployée à travers le monde en vue de sensibiliser et d'approfondir la compréhension des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*. Le second atelier virtuel de cette série, coorganisé par l'OIBT et l'Organisation asiatique de coopération sur les forêts et destiné à la région Asie-Pacifique, s'est tenu fin août-début septembre, et a été suivi par environ 90 experts de la restauration de plus d'une dizaine de pays de la région Amérique latine-Caraïbes.

Pour en savoir plus sur cette actualité et d'autres, consulter: www.itto.int/fr/news/2021

Les communautés autochtones touchées par la déforestation et la criminalité au Pérou

Le journal en ligne *Mongabay* a enquêté sur la sécurité du territoire des communautés autochtones de cinq régions de l'Amazonie péruvienne, Huánuco, Loreto, Madre de Dios, Pasco et Ucayali. Une équipe de journalistes a ainsi analysé les données géospatiales et s'est rendue dans des communautés pour lesquelles les données suggéraient qu'elles vivaient une situation grave. L'équipe a constaté que 1 247 communautés autochtones étaient en effet directement touchées par l'exploitation minière illicite et la déforestation ainsi que la culture illégale du cacao. En outre, quatre chefs Kakataibo et trois chefs Ashaninka ont été assassinés en 2021 (en date de novembre 2021). Les terres des Kakataibo, dans les régions de Hunuco et d'Ucayali, sont devenues les plus critiques en termes de présence d'activités illicites, en particulier le trafic de stupéfiants. L'enquête a observé que 647 groupes autochtones auto-identifiés dans ces cinq régions n'étaient pas officiellement reconnus par les autorités régionales, d'où l'impossibilité pour eux de valider leur existence et d'obtenir un titre de propriété légal sur leurs terres.

Lire l'article sur: <https://news.mongabay.com/2021/11/in-peru-amazon-deforestation-and-crime-sweep-through-indigenous-communities>

Les États-Unis et le Viet Nam trouvent un accord sur les sources de l'approvisionnement en bois

Les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam ont signé le 1^{er} octobre 2021 un accord qui apporte une résolution à l'enquête, menée en vertu de la Section 301 de la Loi américaine sur le commerce, sur les allégations d'importations illégales de bois au Viet Nam. L'accord négocié repose sur les engagements obtenus qui aideront à préserver les chaînes d'approvisionnement vietnamiennes contre des bois récoltés ou commercialisés illégalement.

Lire le communiqué de presse sur: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2021/october/ustr-announces-agreement-between-united-states-and-vietnam-resolve-timber-section-301-investigation>

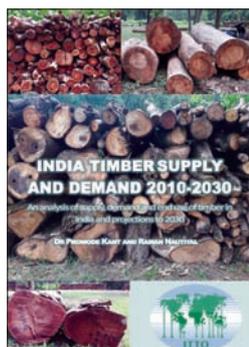
Le secteur privé lance un accord sur la gouvernance des bois tropicaux

La CdP-26 a servi de plateforme de lancement de l'Accord «Les forêts mondiales nécessitent une gouvernance mondiale: un accord sur les bois tropicaux», qui a été signé par des associations du commerce et de la filière forêt-bois en Afrique, en Chine, en Europe, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est. Cet accord plaide en faveur d'un cadre juridique robuste au sein duquel les populations peuvent opérer pour maintenir leurs forêts, les gérer pour la prospérité future et les prochaines générations et arrêter la déforestation illégale. Dave Hopkins, le responsable exécutif de la Fédération du négoce de bois, a dit que le but de l'accord était d'«actualiser l'ambition et les politiques qui sont encadrées par les gouvernements dans l'Accord international sur les bois tropicaux, qui est désormais ratifié depuis plusieurs décennies.» En outre, a-t-il ajouté, «les normes et principes des accords FLEGT doivent être rafraîchis et mis à jour, prorogés et s'inspirer de la nouvelle vague d'engagement politique.

Pour en savoir plus, consulter: www.ito.int/mis/id=6905 et www.globenewswire.com/en/news-release/2021/11/04/2327091/0/en/Global-Forests-Need-Global-Governance-Tropical-Timber-Accord-Launches-at-COP26.html

Parutions récentes

Préparé par
Ken Sato



Kant, P. & Nautiyal, R. 2021. India Timber Supply and Demand 2010-2030. ITTO, Yokohama, Japon.

Disponible en anglais sur: www.itto.int/fr/other_technical_reports

Cette étude analyse la dynamique du marché indien du bois en examinant les tendances passées de la période 2010-2019 et en formulant des projections sur la situation probable d'ici à 2030. Ce rapport montre que,

bien que le couvert forestier en Inde soit en constante progression depuis près de deux décennies, la production de bois y demeure substantiellement inférieure à sa consommation, une large part grandissante de la demande étant assurée par des importations. L'étude projette pour l'Inde un bond de sa demande en bois ronds de près de 70 pour cent au cours de la présente décennie, laquelle, de 57 millions de m³ en 2020 va passer à 98 millions de m³ en 2030, et sera largement imputable au secteur de la construction. Or, si la politique ne change pas en vue d'accroître la production intérieure, expliquent les auteurs, l'Inde devra avoir fortement recours aux importations pour faire face à cet essor de la demande.



FAO. 2021. A guide to forest-water management. FAO Forestry Paper No. 185. Rome.

ISBN: 978-92-5-134851-2

Disponible en anglais sur: www.fao.org/3/cb6473en/cb6473en.pdf

Cette publication a pour but d'améliorer la base d'informations mondiales sur les fonctions protectrices des forêts pour les sols et l'eau. Elle examine les techniques et méthodologies

émergentes et fournit des orientations et des préconisations sur la manière de gérer les forêts pour leurs services écosystémiques hydriques. Elle offre en outre des éclairages sur des exemples de forêts gérées pour leurs services écosystémiques du point de vue d'un argument commercial ou économique.

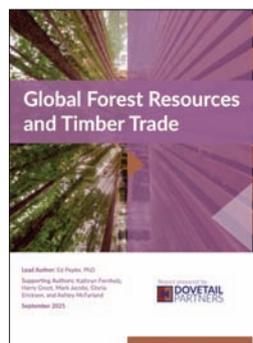


Sools, R., Stortelder, S., Knippers, R. & Boer, E. 2021. The voluntary carbon market as an opportunity for the sustainable forest management sector: a state of affairs. Form International, Pays-Bas.

ISBN: 978-92-5-134851-2

Disponible en anglais sur: https://precious-forests.foundation/wp-content/uploads/SFM-Carbon-Report_Final_Public-Version_bev.pdf

Ce document, préparé à partir d'un examen documentaire et de l'expertise d'entreprises, explore les opportunités qu'offrent les marchés du carbone pour la gestion durable des forêts (GDF) et sa place au sein de ceux-ci. Il analyse les méthodologies applicables et explore le rôle de la GDF au sein du marché, les aspects techniques des revendications carbone faites au titre de la GDF et les améliorations nécessaires pour que la GDF puisse se positionner en vue de bénéficier de financements climatiques.

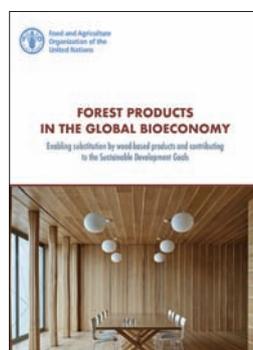


Pepke, E., Fernholz, K., Groot, H., Jacobs, M., Erickson, G. & McFarland, A. 2021. Global forest resources and timber trade. Dovetail Partners, Minneapolis, États-Unis.

Disponible en anglais sur: <https://dovetailinc.org/upload/tmp/1632318719.pdf>

Ce rapport analyse les ressources forestières mondiales (côté offre) et leur commerce, production et

consommation à l'échelle du globe (côté demande). Il adopte un angle mondial (en privilégiant toutefois les États-Unis d'Amérique) et offre des éclairages sur les marchés des bois tropicaux. Il examine enfin les tendances et les forces à l'œuvre au niveau du marché et des politiques qui influent sur le commerce.



Verkerk, P.J., Hasegawa, M., Van Brusselen, J., Cramm, M., Chen, X., Imparato Maximo, Y., Koç, M., Lovri, M. & Tekle Tegegne, Y. 2021. The role of forest products in the global bioeconomy: enabling substitution by wood-based products and contributing to the Sustainable Development Goals. FAO on behalf of the Advisory Committee on Sustainable Forest-based Industries, Rome.

ISBN: 978-92-5-135151-2

Disponible en anglais sur: <https://doi.org/10.4060/cb7274en>

Ce rapport examine le rôle que jouent les produits forestiers s'agissant de remplacer les produits combustibles fossiles à fortes émissions de gaz à effet de serre. Il présente un aperçu de ce que l'on comprend de la bio-économie et du rôle des produits forestiers à travers le monde; donne des exemples de produits forestiers conventionnels et novateurs; et décrit leur rôle au sein de la bio-économie; examine la connaissance, en termes quantitatifs et qualitatifs, que l'on a des impacts environnementaux et des avantages de substituer des produits forestiers à des produits combustibles fossiles, et de la contribution de cette substitution aux Objectifs de développement durable; présente ce que l'on sait actuellement de la future demande mondiale et de la dynamique de l'offre en produits forestiers et des potentielles répercussions qu'une substitution accrue seraient susceptibles d'avoir sur ces dernières; recense les carences de la chaîne de valeur mondiale des produits forestiers; et formule des préconisations et tire des conclusions.

Réunions de l'OIBT

5 mai 2022

Nouvelles opportunités offertes au secteur du teck dans le scénario de l'après Covid-19 (manifestation en marge du XV^e Congrès forestier mondial)

Séoul (République de Corée)
Info.: www.itto.int/fr/events

8-10 juin 2022 (à confirmer)

Atelier de l'ASEAN sur les incendies de forêt

Jakarta (Indonésie)

Info.: <https://www.itto.int/fr/events>

Cette manifestation a pour but de partager les connaissances et pratiques utilisées pour concevoir et mettre en oeuvre des systèmes d'alerte précoce et de suivi, et aussi d'encourager la recherche et le renforcement des capacités en vue de prévenir les incendies de forêt en Asie du Sud-Est et de les combattre.

5-8 septembre 2022

4^e Conférence mondiale sur le teck 2022 – Le marché mondial du teck: Défis et opportunités pour les marchés émergents et les économies en développement

Accra (Ghana)

Info.: www.worldteackconference2020.com

Cette conférence, que coorganise l'OIBT, va se pencher sur les questions les plus cruciales auxquelles est confronté le secteur mondial du teck, dont la gestion durable des régimes des petits planteurs de teck pour approvisionner les marchés en teck de haute qualité; l'amélioration des régimes et pratiques sylvicoles en place pour assurer une meilleure gestion des peuplements afin d'obtenir un bois de teck de haute qualité; les structures du marché et chaînes de valeur dans le commerce du bois de teck et leurs conséquences sur la rentabilité des investissements en matière de teck; et l'évaluation des investissements privés et publics dans le secteur du teck, et de leurs impacts sur la situation socio-économique et les moyens d'existence en milieu rural. Elle formulera en outre des préconisations d'ordre stratégique, conceptuel et opérationnel afin d'accompagner le développement durable du secteur du teck.

7-12 novembre 2022

58^e session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités

Yokohama (Japon)

Le Conseil international des bois tropicaux est l'organe directeur de l'OIBT. Il se réunit une fois par an pour discuter d'une grande diversité de questions intéressant les États membres, dont celles liées au commerce licite des bois tropicaux et à la gestion durable des forêts tropicales. Les sessions du Conseil sont ouvertes aux délégués officiels et aux observateurs accrédités.

Info.: www.itto.int

Autres réunions

7-11 mars 2022

(à confirmer)

74^e réunion du Comité permanent de la CITES

Lyon (France)

Info.: <https://cites.org>

15-17 mars 2022

Salon du bois de Dubaï

Dubaï (Émirats arabes unis)

Info.: www.woodshowglobal.com/dubai

29 mars-1^{er} avril 2022

Salon international des matériaux, technologies et éléments du mobilier, de l'intérieur et des contrats de projets (FIMMA Maderalia 2022)

Valence (Espagne)

Info.: <https://fimma-maderalia.feriavalencia.com>

25 avril-8 mai 2022

15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Kunming (Chine)

Info.: www.cbd.int/conferences/2021-2022

27-29 avril 2022

Réunion sur la politique forestière internationale

Bonn (Allemagne)

Info.: <https://ifpm4.info>

2-4 mai 2022

Conférence internationale sur les récoltes ligneuses de cycle court

Asheville (États-Unis)

Info.: <https://woodycrops.wixsite.com/srwc2022>

2-6 mai 2022

XV^e Congrès forestier mondial

Séoul (République de Corée)

Info.: www.wfc2021korea.org

9-13 mai 2022

17^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts

New York (États-Unis)

Info.: www.un.org/esa/forests/forum/index.html

Juin 2022 (dates à confirmer)

Conflits socio-écologiques dans la gestion des forêts: Risques de (ne pas) s'adapter?

Nancy (France)

Info.: <https://workshop.inrae.fr/iufro-risk-analysis-nancy>

1-3 juin 2022

Forum biennal de l'ATIBT, Assemblée générale et 70^e Anniversaire du Carrefour international du bois

Nantes (France)

Info.: www.timbershow.com

26 juin-1^{er} juillet 2022

Maladies des feuilles, des pousses, des tiges et de la rouille des arbres

Durham (États-Unis)

Info.: www.iufro.org/science/divisions/division-7/70000/70200/70202

17-20 juillet 2022

5^e Congrès mondial agro-forestier

Québec (Canada)

Info.: www.agroforestry2022.org

Septembre 2022 (dates à confirmer)

ForestSAT 2022

Cracovie (Pologne)

Info.: <http://forestsat2020.forestsat.com>

14-25 novembre 2022

Dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties à la CITES

Panama (Panama)

Info.: <https://cites.org/eng/cop19>



Au plaisir de se réunir en face à face: Le quartier de Minato-Miraï, à Yokohama, avec le Pacifico-Yokohama (à l'avant à d.), le complexe qui abrite le Centre des organisations internationales de Yokohama et le siège de l'OIBT. *Photo R. Carrillo/OIBT*

Veillez noter que les réunions ci-dessus peuvent toutes être sujettes à modification de dates ou annulées en raison de la pandémie de COVID-19. Pour avoir les dernières informations, prière de se renseigner à l'adresse indiquée.

Cette liste de réunions internationales est fournie par l'OIBT à titre de service public, mais l'Organisation ne saurait être tenue responsable de toute modification de date ou de lieu, ou autres erreurs.

